ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Place aux citoyens

Rapport d'activité

de l'Assemblée nationale du Québec

09-10

assnat.qc.ca

Cette publication a été réalisée avec la collaboration des cadres et du personnel de toutes les unités administratives de l'Assemblée nationale.
Les données présentées dans ce rapport, sauf indication contraire, font état des activités de l'Assemblée nationale, du 1er avril 2009 au 31 mars 2010.

Direction
Jean Dumas

Coordination et rédaction
Noémie Cimon-Mattar

Comité de réalisation
David Boucher
Sandra Girard
Yves Girouard
Lucie Laliberté
Olivier Lemieux Périnet
Siegfried Peters
Christina Turcot

Révision
Francine Boivin Lamarche
Éliane de Nicolini
Marc-André Turcotte

Traduction
Anglocom

Direction artistique
Manon Paré

Réalisation graphique
Catherine Houle
Manon Paré

Photographies
Collection Assemblée nationale
Avec la participation de :
Stéphane Lévesque, p. 53
APF, p. 5, 40 et 41

Impression de la couverture : Imprimerie LithoChic

Cette publication est mise en ligne dans le site Internet de l'Assemblée nationale à l'adresse **assnat.qc.ca**

Dépôt légal – 2010
Bibliothèque et Archives du Canada
ISBN 978-2-550-58860-3
ISSN 1492-5753

TABLE DES MATIÈRES

FAITS SAILLANTS 2009-2010

MOT DU PRÉSIDENT

MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

L'ASSEMBLÉE NATIONALE 11
La mission 12
Les trois pouvoirs de l'État québécois 12
Les rôles du député : législateur, contrôleur et intermédiaire 12
Les députés de la 39e législature au 31 mars 2010 14
Le diagramme de l'Assemblée nationale au 31 mars 2010 18

LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE 21
L'horaire des séances 22
Le bilan du travail à l'Assemblée nationale 23
La réforme parlementaire 26
Les commissions parlementaires 27
Les organismes relevant de l'Assemblée nationale 38

LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE 39
Les relations multilatérales 40
Les relations bilatérales 43
Les relations avec les institutions européennes 44
La coopération interparlementaire 44
Les visites officielles 45

LES CITOYENS 47
Des activités d'éducation et de recherche 48
Une Assemblée nationale ouverte aux citoyens 56
Un lieu d'échanges 62
Les communications 65
Une Assemblée qui contribue au développement durable 67

LE PATRIMOINE 69
Le patrimoine documentaire 70
Le patrimoine immobilier et urbain 73

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE 75
L'organigramme au 31 mars 2010 76
Le Bureau de l'Assemblée nationale 77
Le personnel 77
L'Assemblée nationale se modernise 80
Les dépenses de l'Assemblée nationale 82

ANNEXES 83

FAITS SAILLANTS
2009-2010

RÉFORME PARLEMENTAIRE

Le 21 avril 2009, les députés ont adopté à l'unanimité une importante réforme parlementaire qui vise à favoriser l'autonomie et l'initiative des députés, à accroître l'efficacité de leur travail, à revaloriser leur rôle, à réaffirmer l'équilibre démocratique dans le contexte des délibérations parlementaires et à rapprocher l'institution des citoyens. Fruit d'un consensus entre les partis représentés à l'Assemblée nationale, elle marque un tournant important dans l'organisation du travail à l'Assemblée nationale. La réforme a été dévoilée en conférence de presse par le président de l'Assemblée nationale, M. Yvon Vallières, le leader du gouvernement, M. Jacques P. Dupuis, le leader de l'opposition officielle, M. Stéphane Bédard, le leader d'alors du deuxième groupe d'opposition, M. Marc Picard, ainsi que le député de Mercier, M. Amir Khadir. Plus de détails en page 26.

ÉLECTION DE M. VALLIÈRES À TITRE DE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Le président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Yvon Vallières, a été élu à la présidence de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), le 6 juillet 2009, pour un mandat de deux ans. Dans son discours d'acceptation, il a insisté sur le renforcement du rôle politique de l'APF auprès des instances de la Francophonie et sur la consolidation des programmes de coopération. De plus, il entend mobiliser les parlementaires de l'espace francophone sur la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée par l'UNESCO.

INGRID BETANCOURT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'ex-candidate aux élections présidentielles colombiennes Ingrid Betancourt, détenue dans la jungle pendant six ans, a été chaleureusement accueillie à l'Assemblée nationale le 23 septembre 2009. Elle a reçu la Médaille d'honneur de l'Assemblée nationale pour son engagement en faveur de la démocratie, des droits de la personne et de la liberté d'expression. Elle a remercié l'Assemblée nationale dans un discours empreint d'émotion dans lequel elle a notamment évoqué ses compagnons restés prisonniers.

FAITS SAILLANTS
2009-2010

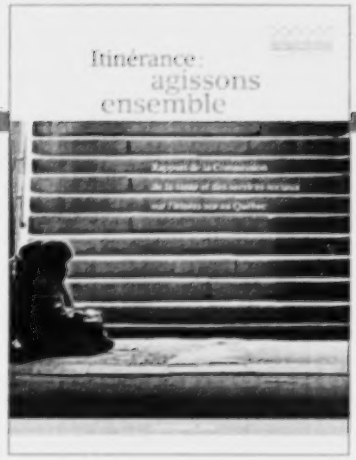

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LE PHÉNOMÈNE DE L'ITINÉRANCE

La Commission de la santé et des services sociaux (CSSS) a déposé à l'Assemblée nationale, le 4 novembre 2009, son rapport sur l'itinérance au Québec intitulé *Itinérance : agissons ensemble*. Rappelons que la Commission avait repris, le 18 mars 2009, ce mandat d'initiative qui avait été interrompu par le déclenchement d'élections générales à l'automne 2008. Des auditions publiques ont eu lieu dans les villes de Gatineau, Montréal, Québec et Trois-Rivières au cours desquelles 105 organismes ont été entendus et 145 mémoires, déposés. Plus de détails en page 34.

LES JOURNÉES DE FAMILIARISATION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE À L'INTENTION DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS ISSUS DE L'IMMIGRATION

C'est avec une grande fierté que le président de l'Assemblée nationale a lancé les Journées de familiarisation à l'Assemblée nationale, le 27 octobre 2009, à l'occasion desquelles les participants de diverses origines sont, entre autres, invités à prendre part à une séance d'information et d'échanges de vues avec le président de l'Assemblée nationale et les députés de leur région. Plus de détails en page 63.

LANCEMENT DU PLAN D'ACTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Élaboré en partenariat avec la Chaire de recherche et d'intervention en écoconseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, le plan d'action rendu public, le 12 novembre 2009, par le président de l'Assemblée nationale, M. Yvon Vallières, dresse le bilan des actions déjà réalisées. Il propose aussi 40 mesures à prendre d'ici 2012 à l'intérieur d'une démarche cohérente et concertée. Depuis son lancement, divers gestes ont été posés comme l'acquisition d'un véhicule électrique NEMO, la publication de guides pour des activités et des pratiques écoresponsables, le compostage du papier essuie-mains et la formation du comité directeur de développement durable qui assure le suivi de ce plan d'action. Plus de détails en page 67.

LANCEMENT DU NOUVEAU SITE INTERNET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 16 mars 2010, l'Assemblée nationale a mis en ligne son site Internet renouvelé. Plus convivial, le nouveau site (assnat.qc.ca) se veut davantage le reflet de toute la vie qui anime l'Assemblée nationale, notamment grâce à son calendrier des activités. Le site a aussi pour objectif de favoriser encore plus la participation en ligne des citoyens aux travaux parlementaires, en leur permettant de commenter un sujet à l'étude par l'Assemblée ou par une commission parlementaire ou de transmettre un mémoire ou une demande d'intervention en commission. Enfin, le site offre un abonnement à des fils de nouvelles pour permettre aux internautes de se tenir le plus à jour possible dans l'actualité parlementaire. Le nouveau système informatique, qui alimente ce site, permet d'améliorer de façon notable les services aux citoyens et de rapprocher l'Assemblée nationale de ceux-ci. Plus de détails en page 80.

PLAN STRATÉGIQUE DE L'ADMINISTRATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Plan stratégique de l'administration de l'Assemblée nationale 2009-2012, lancé le 11 novembre 2009, soutient les députés dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires et contribue à la réalisation de la mission de l'institution. Il traduit également la volonté de l'administration de l'Assemblée de poursuivre les initiatives amorcées ces dernières années. Ces initiatives consistent à répondre à l'évolution des besoins des députés, rapprocher l'Assemblée des citoyens et encourager leur participation aux travaux parlementaires. Elles visent aussi à mettre en œuvre la réforme parlementaire adoptée par les députés en avril 2009, renforcer le rayonnement de l'Assemblée au Québec et à l'étranger et adopter un plan de développement durable. Du plan stratégique découlent le Plan de communication publique et la stratégie jeunesse 2009-2012.

ANNIVERSAIRES DE VIE PARLEMENTAIRE

Les 28 mai et 25 novembre 2009, à la salle du Conseil législatif, le président de l'Assemblée nationale, M. Yvon Vallières, a souligné 17 anniversaires de vie parlementaire de députés, allant de 10 à 30 ans. Plusieurs invités ont assisté à chacune de ces cérémonies. Plus de détails en page 17.

MOT DU PRÉSIDENT

C'est avec fierté que je vous présente le *Rapport d'activité de l'Assemblée nationale du Québec 2009-2010*. Ce document dresse le portrait d'une année fort remplie, à la fois pour les députés et le personnel administratif. Ce rapport aborde le travail des députés à l'Assemblée et en commission parlementaire, mais il traite aussi de réalisations majeures qui ont marqué l'année.

Au cours de l'année 2009-2010, 88 séances se sont déroulées à l'Assemblée nationale et 483 en commission parlementaire. Pour ce qui est des commissions, les activités de contrôle parlementaire représentent près de 20 % de leurs travaux. L'étude de projets de loi publics et les crédits budgétaires ont occupé la part du lion, soit respectivement 37,2 % et 23,3 % de leur temps.

Parmi les réalisations d'envergure figure une importante réforme parlementaire, qui a vu le jour en avril 2009. Cette réforme poursuit quatre grands objectifs : favoriser l'autonomie et l'initiative des députés ; accroître l'efficacité de leur travail ; réaffirmer l'équilibre démocratique dans le contexte des délibérations parlementaires ; rapprocher l'Assemblée nationale des citoyens. Pour atteindre ces objectifs, la réforme comporte une série de mesures.

« Parmi les réalisations d'envergure figure une importante réforme parlementaire, qui a vu le jour en avril 2009. »

Poursuivant toujours sa mission d'être mieux connue de tous les citoyens, l'Assemblée a instauré une nouvelle activité, les Journées de familiarisation à l'intention des Québécoises et Québécois issus de l'immigration. Au cours de l'automne et du printemps, des participants de quatre régions ont pu, durant ces journées, rencontrer leurs élus et s'informer sur l'Assemblée, son fonctionnement et son histoire.

Enfin, les parlements membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) m'ont fait l'honneur de m'élire à la présidence de cette organisation, en juillet 2009, pour un mandat de deux ans. J'entends en profiter pour renforcer le rôle politique de l'APF auprès des instances de la Francophonie et contribuer au rayonnement de l'Assemblée sur la scène internationale.

Je vous invite à parcourir ce rapport pour en savoir plus sur les réalisations de l'Assemblée nationale du Québec.

Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale

MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

« Le 16 mars 2010 marque une date importante, car le nouveau système informatique VIGIE a officiellement été lancé. »

À l'instar du président de l'Assemblée nationale, c'est avec beaucoup de fierté que je vous présente ce onzième rapport d'activité. Le bilan des travaux et des réalisations de l'Assemblée durant le dernier exercice financier me donne un sentiment de mission accomplie.

Au cours de la dernière année, le *Plan stratégique de l'administration de l'Assemblée nationale 2009-2012* a vu le jour. Il comporte trois grandes orientations : adapter, de manière continue, les processus de travail et les services pour répondre à l'évolution des besoins liés au travail des députés ; rapprocher l'Assemblée nationale et les députés des citoyens ; répondre aux défis en matière de gestion. De ce plan découlent le *Plan de communication publique 2009-2012* et la *Stratégie jeunesse 2009-2012*. Ces documents nous permettront de guider nos actions pour les prochaines années.

Le 16 mars 2010 marque une date importante, car le nouveau système informatique VIGIE (voûte informationnelle de gestion intégrée de l'information électronique) a officiellement été lancé. Ce système alimente notre site Internet renouvelé, annoncé publiquement le même jour. Ce nouveau site améliore de façon notable les services aux citoyens. Plus complet, il permet de rapprocher davantage l'Assemblée nationale de ceux-ci. Il permet également une gestion de l'information parlementaire automatisée, intégrée et centralisée.

Comme le prévoyait notre plan stratégique, nous avons aussi lancé le *Plan d'action de l'Assemblée nationale en matière de développement durable*. Élaboré en partenariat avec la Chaire de recherche d'intervention en écoconseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, ce plan dresse le bilan des actions déjà réalisées et propose 40 mesures à prendre d'ici 2012.

Ce rapport constitue en quelque sorte le point d'orgue d'une année marquante à plus d'un titre et fertile en activités de toutes sortes, qui ont contribué à mieux faire connaître l'Assemblée nationale au Québec et à l'étranger.

Je ne peux que vous inviter à lire ce rapport pour en savoir encore plus sur l'Assemblée nationale du Québec.

François Côté

Secrétaire général de l'Assemblée nationale

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Assemblée nationale et le lieutenant-gouverneur constituent le Parlement du Québec. Ce Parlement assume tous les pouvoirs qui sont attribués à la législature du Québec (Loi sur l'Assemblée nationale du Québec).

LA MISSION

L'Assemblée nationale du Québec constitue l'assise du pouvoir législatif. Elle est formée des députés élus par la population québécoise dans les 125 circonscriptions électorales. C'est à eux qu'incombe la responsabilité de débattre et d'adopter les projets de loi et le budget. Ils ont aussi pour rôle de contrôler les actes du gouvernement, entre autres, à l'occasion de la période des questions et réponses orales ou de l'adoption des crédits du gouvernement. Ils débattent également de toute question d'intérêt public, notamment au sein des commissions parlementaires. La durée du mandat collectif de ces députés, appelée « législature », est prévue dans la Constitution et ne peut dépasser cinq ans.

LES TROIS POUVOIRS DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

POUVOIR JUDICIAIRE	POUVOIR LÉGISLATIF	POUVOIR EXÉCUTIF
Interprète les lois votées par le pouvoir législatif. Décide si un citoyen ou un groupe a agi ou non en conformité avec la loi.	Étudie, discute, modifie et vote les lois. Exerce un contrôle sur l'action du pouvoir exécutif. Débat de questions d'intérêt public.	Détermine les politiques qui guident l'action de l'État. Administre et dirige l'État en conformité avec les lois votées par le pouvoir législatif.
Tribunaux	**Parlement**	**Gouvernement**

Les rôles du député : législateur, contrôleur et intermédiaire

À l'Assemblée nationale, l'activité première du député est de participer au processus législatif. En tant que législateur, il étudie, analyse et vote les projets de loi. Il joue son rôle en plusieurs étapes, tant à l'Assemblée nationale qu'en commission parlementaire.

De plus, le député dispose de plusieurs moyens pour contrôler les actes du gouvernement. Mentionnons, entre autres, la possibilité d'interroger les ministres sur des sujets d'actualité au cours de la période des questions et réponses orales ainsi que l'étude des activités et de la gestion des ministères et organismes en commission. Il intervient notamment à l'occasion des consultations publiques en commission parlementaire sur les principaux enjeux de société.

Enfin, il exerce un rôle d'intermédiaire entre les citoyens et l'administration publique. Le député représente les électeurs de sa circonscription. À ce titre, il défend leurs intérêts et fait valoir leurs besoins auprès de l'appareil gouvernemental.

Au 31 mars 2010, la répartition des 125 sièges à l'Assemblée nationale était la suivante :

	Nombre de sièges
Parti libéral du Québec (PLQ)	67
Parti québécois (PQ)	50
Action démocratique du Québec (ADQ)	4
Québec solidaire	1
Indépendants	2
Vacant (Vachon)	1

Le saviez-vous ?

À l'Assemblée nationale, les femmes occupent 29 % des sièges, soit 36 députées sur 124 (la circonscription de Vachon était vacante au 31 mars 2010).

Les démissions

Trois députés ont démissionné en 2009-2010. Il s'agit de :

M^me^ Monique Jérôme-Forget
Élue pour la première fois : circonscription de Marguerite-Bourgeoys le 30 novembre 1998
Date de la démission : le 8 avril 2009

M. François Legault
Élu pour la première fois : circonscription de Rousseau le 30 novembre 1998
Date de la démission : le 25 juin 2009

M. Camil Bouchard
Élu pour la première fois : circonscription de Vachon le 14 avril 2003
Date de la démission : le 6 janvier 2010

LES DÉPUTÉS
DE LA 39E LÉGISLATURE
AU 31 MARS 2010

JEAN CHAREST
Premier ministre
Sherbrooke

JACQUES P. DUPUIS
Leader
Saint-Laurent

CLAUDE BÉCHARD
Leader adjoint
Kamouraska-Témiscouata

HENRI-FRANÇOIS GAUTRIN
Leader adjoint
Verdun

PIERRE MOREAU
Whip
Châteauguay

VINCENT AUCLAIR
Whip adjoint
Vimont

LUCIE CHARLEBOIS
Whip adjointe
Soulanges

LAWRENCE S. BERGMAN
Président du caucus
D'Arcy McGee

PIERRE ARCAND
Mont-Royal

CLAUDE BACHAND
Arthabaska

RAYMOND BACHAND
Outremont

LINE BEAUCHAMP
Bonaventure

DANIEL BERNARD
Rouyn-Noranda–Témiscamingue

RAYMOND BERNIER
Montmorency

STÉPHANE BILLETTE
Huntingdon

MARGUERITE BLAIS
Saint-Henri–Sainte-Anne

YVES BOLDUC
Jean-Talon

JULIE BOULET
Laviolette

MARC CARRIÈRE
Chapleau

FRANCINE CHARBONNEAU
Mille-Îles

GERMAIN CHEVARIE
Îles-de-la-Madeleine

PIERRE CORBEIL
Abitibi-Est

MICHELLE COURCHESNE
Fabre

JEAN D'AMOUR
Rivière-du-Loup

JEAN-PAUL DIAMOND
Westmount

ANDRÉ DROLET
Jean-Lesage

EMMANUEL DUBOURG
Viau

ROBERT DUTIL
Beauce-Sud

MONIQUE GAGNON-TREMBLAY
Saint-François

MARYSE GAUDREAULT
Hull

CLÉMENT GIGNAC
Marguerite-Bourgeoys

JOHANNE GONTHIER
Marguerite-Lemoyne

SAM HAMAD
Louis-Hébert

PATRICK HUOT
Vanier

YOLANDE JAMES
Bellechasse

GEOFFREY KELLEY
Jacques-Cartier

CHARLOTTE L'ÉCUYER
Pontiac

GILLES LEMOIGNAN
Orford

LAURENT LESSARD
Frontenac

NORMAN MacMILLAN
Papineau

GEORGES MARCOTTE
Laval

YVON MARCOUX
Vaudreuil

PIERRE MARSAN
Robert-Baldwin

MICHEL MATTE
Portneuf

NICOLE MÉNARD
Laporte

NORBERT MORIN
Montmagny-L'Islet

NATHALIE NORMANDEAU
Bonaventure

GUY OUELLETTE
Chambly

FRANÇOIS OUIMET
Marquette

ALAIN PAQUET
Laval-des-Rapides

PIERRE PARADIS
Brome-Missisquoi

MICHEL PIGEON
Charlesbourg

PIERRE REID
Orford

FILOMENA ROTIROTI
Jeanne-Mance–Viger

SERGE SIMARD
Dubuc

GERRY SKLAVOUNOS
LaSalle-Émard

DANIELLE ST-AMAND
Trois-Rivières

CHRISTINE ST-PIERRE
Acadie

LISE THÉRIAULT
Anjou

TONY TOMASSI
Gatineau

STÉPHANIE VIEN
Bertrand

KATHLEEN WEIL
Notre-Dame-de-Grâce

DAVID WHISSELL
Argenteuil

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC
Place aux citoyens

PAULINE MAROIS
Chef de l'opposition officielle
Chambly

STÉPHANE BÉDARD
Leader
Chicoutimi

AGNÈS MAltais
Leader adjointe
Taschereau

NICOLE LÉGER
Whip
Pointe-aux-Trembles

MARJOLAIN DUFOUR
Whip adjoint
Rivière-du-Loup

Président du caucus
Sainte-Marie–Saint-Jacques

JEAN-MARTIN AUSSANT
Nicolet-Yamaska

DENISE BEAUDOIN
Marquet

LOUISE BEAUDOIN
Rivière-du-Loup

STÉPHANE BERGERON
Verchères

PASCAL BÉRUBÉ
Matane

YVES-FRANÇOIS BLANCHET
Drummond

ÉTIENNE-ALEXIS BOUCHER
Johnson

MARIE BOUILLÉ
Deux-Montagnes

NOËLLA CHAMPAGNE
Champlain

BENOIT CHARETTE
Deux-Montagnes

ALEXANDRE CLOUTIER
Lac-Saint-Jean

CLAUDE COUSINEAU
Bertrand

PIERRE CURZI
Borduas

DANIELLE DOYER
Matapédia

BERNARD DRAINVILLE
Marie-Victorin

LUC FERLAND
Laguna

SYLVAIN GAUDREAULT
Jonquière

RENÉ GAUVREAU
Groulx

NICOLAS GIRARD
Lotbinière

VÉRONIQUE HIVON
Johnson

MARA GOTTO
Bourget

LISETTE LAPOINTE
Crémazie

GUY LECLAIR
Beauharnois

MARIE MALAVOY
Sainte-Marie

NICOLAS MARCEAU
Rousseau

SCOTT McKAY
L'Assomption

SYLVAIN PAGÉ
Labelle

EMILIEN PELLETIER
Saint-Hyacinthe

IRVIN PELLETIER
Vanier

CLAUDE PINARD
Saint-Maurice

CAROLE POIRIER
Hochelaga-Maisonneuve

DANIEL RATTHÉ
Blainville

FRANÇOIS REBELLO
La Prairie

LORRAINE RICHARD
Duplessis

MONIQUE RICHARD
Marguerite-D'Youville

GILLES ROBERT
Perrault

SYLVAIN SIMARD
Richelieu

BERTRAND ST-ARNAUD
Chambly

MATHIEU TRAVERSY
Terrebonne

GUILLAUME TREMBLAY
Mirabel

DENIS TROTTIER
Rosemont

DANY TURCOTTE
Saint-Jean

ANDRÉ VILLENEUVE
Berthier

VACANT
Laporte

GÉRARD DELTELL
Chef du deuxième groupe d'opposition
Chauveau

SYLVIE ROY
Lotbinière

FRANÇOIS BONNARDEL
Shefford

JANVIER GROGNON
Bonaventure

ÉRIC CAIRE
La Peltrie

SAMIR KOUBI
Mercier

MARC PILON
Charlesbourg

Les élections partielles

Une élection partielle se déroule dans une circonscription électorale afin de pourvoir une vacance occasionnée par la démission ou le décès d'un député ou encore à la suite d'une décision judiciaire. Lorsqu'un siège devient vacant, un décret du gouvernement ordonnant la tenue d'une élection doit être transmis au Directeur général des élections, au plus tard six mois à compter du premier jour de la vacance.

En vertu d'un décret du gouvernement daté du 20 mai 2009, des élections partielles ont eu lieu le 22 juin 2009, dans les circonscriptions de Marguerite-Bourgeoys et de Rivière-du-Loup, à l'issue desquelles M. Clément Gignac (PLQ) et M. Jean D'Amour (PLQ) ont été proclamés élus par le Directeur général des élections.

Clément Gignac
Marguerite-Bourgeoys

Jean D'Amour
Rivière-du-Loup

Le 21 septembre 2009, une autre élection partielle a eu lieu – cette fois en vertu du décret du gouvernement du 19 août 2009 – dans la circonscription de Rousseau, à l'issue de laquelle M. Nicolas Marceau (PQ) a été proclamé élu par le Directeur général des élections.

Nicolas Marceau
Rousseau

Les changements d'appartenance politique

Deux députés ont changé d'appartenance politique en 2009-2010. Il s'agit de :

Éric Caire
Élu pour la première fois : circonscription de La Peltrie le 26 mars 2007
Date du changement d'appartenance : le 6 novembre 2009
De l'Action démocratique du Québec à député indépendant

Marc Picard
Élu pour la première fois : circonscription de Chutes-de-la-Chaudière le 14 avril 2003
Date du changement d'appartenance : le 6 novembre 2009
De l'Action démocratique du Québec à député indépendant

Les anniversaires de vie parlementaire

Vingt-deux députés de l'Assemblée nationale ont été honorés à l'occasion de cérémonies, les 28 mai et 25 novembre 2009, organisées pour souligner leurs 10 à 30 ans de vie parlementaire. Plusieurs invités ont assisté à ces activités offertes par le président de l'Assemblée nationale, M. Yvon Vallières, à la salle du Conseil législatif.

Line Beauchamp
Bourassa-Sauvé
10 ans

Stéphane Bédard
Chicoutimi
10 ans

Jean Charest
Sherbrooke
10 ans

Claude Cousineau
Bertrand
10 ans

Jacques P. Dupuis
Saint-Laurent
10 ans

François Legault
Rousseau
10 ans

Nicole Léger
Pointe-aux-Trembles
10 ans

Agnès Maltais
Taschereau
10 ans

Yvon Marcoux
Vaudreuil
10 ans

Nathalie Normandeau
Bonaventure
10 ans

David Whissell
Argenteuil
11 ans

Claude Béchard
Kamouraska-Témiscouata
12 ans

Danielle Doyer
Matapédia
15 ans

Fatima Houda-Pepin
La Pinière
15 ans

Geoffrey Kelley
Jacques-Cartier
15 ans

Pierre Marsan
Robert-Baldwin
15 ans

François Ouimet
Marquette
15 ans

Lawrence S. Bergman
D'Arcy-McGee
15 ans

Sylvain Simard
Richelieu
15 ans

Henri-François Gautrin
Verdun
20 ans

Norman MacMillan
Papineau
20 ans

Yvon Vallières
Richmond
11 ans

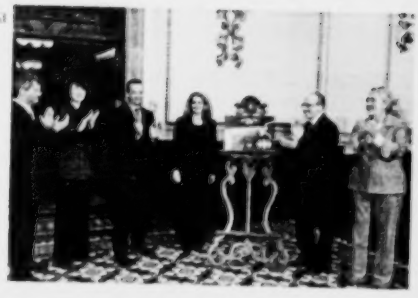

Nombreuses sont les personnalités que le président accueille à l'Assemblée nationale. Le 26 novembre 2009, l'astronaute Julie Payette lui a fait un cadeau en lui remettant un petit montage représentant notamment le drapeau du Québec, qu'elle avait emporté avec elle au cours de sa mission dans la navette spatiale, en juillet 2009. Après avoir fait 243 fois le tour de la Terre et parcouru 10 537 748 km, le lieutenant-colonel a terminé sa course à l'Hôtel du Parlement, durant une cérémonie qui a réuni parlementaires et dignitaires.

LE DIAGRAMME DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU 31 MARS 2010

Récipiendaires de la Médaille d'honneur de l'Assemblée nationale

Au cours de l'année 2009-2010, le président Vallières a remis la Médaille d'honneur de l'Assemblée nationale à des personnalités de différents horizons, notamment du milieu artistique. Ces médailles sont attribuées aux personnes qui méritent la reconnaissance de l'ensemble des parlementaires pour diverses raisons.

28 avril 2009

Beau Dommage
M. Pierre Bertrand
M^me^ Marie-Michèle Desrosiers
M. Réal Desrosiers
M. Michel Hinton
M. Pierre Huet
M. Robert Léger
M. Michel Rivard
Pour le 35e anniversaire du groupe

9 juin 2009

M. François Alabrune
Pour son départ à la fin de son mandat comme consul général de la République française à Québec (2004-2009)

23 septembre 2009

M^me^ Ingrid Betancourt
Pour son engagement en faveur de la démocratie, des droits de la personne et de la liberté d'expression

28 septembre 2009

M. Jean-Pierre Ferland
Pour sa contribution à la culture québécoise et à la promotion de la langue française

Le saviez-vous ?

À l'Assemblée nationale, quatre médailles sont décernées pour reconnaître le mérite particulier de certaines personnes. Toutes ces distinctions reproduisent une médaille gravée par l'artiste Serge Santucci, dont le matériau diffère selon le type de médaille.

La **Médaille du Président** est remise exceptionnellement à des personnalités méritant la reconnaissance de l'ensemble des parlementaires de l'Assemblée et de la population en général.

La **Médaille d'honneur de l'Assemblée nationale** est attribuée à des personnalités qui ont la reconnaissance de l'ensemble des parlementaires. Le président de l'Assemblée ou son représentant remet cette médaille au cours d'une cérémonie qui peut avoir lieu à l'extérieur de l'hôtel du Parlement.

La **Médaille de l'Assemblée nationale** est à l'usage exclusif des parlementaires qui la décernent à des personnes de leur choix méritant une reconnaissance particulière. Elle est aussi offerte à d'autres élus ou à des personnalités comme cadeau officiel au cours de missions de parlementaires à l'extérieur du Québec ou d'accueils à l'Assemblée.

La **Médaille du député** est donnée aux parlementaires québécois élus ou réélus à chaque nouvelle législature ou à la suite d'élections partielles.

22 octobre 2009

M. Patrice Brisebois
Pour sa carrière
de hockeyeur et son
engagement dans
la communauté

12 novembre 2009

Broue
M. Michel Côté
M. Marcel Gauthier
M. Marc Messier
M. Claude Meunier
M^me^ Francine Ruel
M. Louis Saïa
M. Jean-Pierre Plante
Pour le 30^e^ anniversaire
de la création de la pièce
de théâtre

26 novembre 2009

M. Michel Louvain
Pour sa carrière artistique
de plus de 50 ans

7 mai 2009

M. Luc Plamondon
Pour les 30 ans
de l'opéra rock Starmania

21 mai 2009

M. Bernard Derome
Pour l'ensemble de sa
carrière journalistique

25 mars 2010

M. Dany Laferrière
Pour sa contribution au
rayonnement de
la littérature québécoise

31 mars 2010

M. Luc Robitaille
Pour sa carrière de
joueur de hockey
au sein de la ligue
nationale de hockey

LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

L'HORAIRE DES SÉANCES

Le Règlement de l'Assemblée nationale établit le calendrier des travaux parlementaires, qui prévoit deux périodes annuelles où l'Assemblée nationale se réunit, soit au printemps et à l'automne. La période du printemps se déroule du deuxième mardi de février, en travaux réguliers pendant seize semaines, suivies de deux semaines de travaux intensifs. Celle de l'automne se déroule du troisième mardi de septembre, en travaux réguliers pendant dix semaines, suivies de deux semaines de travaux intensifs.

Le tableau suivant illustre l'horaire de l'Assemblée nationale selon la période de l'année :

Horaire des séances des commissions parlementaires*

Date	Jour	Heures Affaires courantes	Heures Affaires du jour
En période de travaux réguliers	Mardi	13 h 30 à 15 h	15 h à 18 h 19 h 30 à 21 h 30
	Mercredi et jeudi	9 h 30 à 11 h	11 h à 13 h 15 h à 18 h
En période de travaux intensifs	Mardi	13 h 30 à 15 h	15 h à 18 h 19 h 30 à 21 h 30
	Mercredi	9 h 30 à 11 h	11 h à 13 h 15 h à 18 h
	Jeudi	9 h 30 à 11 h	11 h à 13 h 15 h à 18 h 19 h 30 à 22 h 30
	Vendredi	9 h 30 à 11 h	11 h à 13 h

** L'Assemblée nationale peut décider de siéger le lundi sur proposition du leader du gouvernement.*

En dehors des moments prévus au règlement, l'Assemblée nationale se réunit en séances extraordinaires, sur demande du premier ministre. Cette demande est adressée au président ou, en son absence, au secrétaire général. Quant aux commissions parlementaires, elles peuvent se réunir tout au long de l'année, du lundi au vendredi, aux heures prévues au règlement. L'Assemblée et les commissions ne peuvent siéger pendant les semaines de travail en circonscription.

Le saviez-vous ?

Le 14 septembre 2009, en raison de l'adoption de la réforme parlementaire, l'horaire a été modifié de manière à favoriser un meilleur équilibre entre le travail parlementaire et celui fait en circonscription. Les travaux débutent maintenant en après-midi le mardi et, pour compenser les heures retranchées en avant-midi, l'Assemblée siège en soirée cette journée-là.

Étant donné que le calendrier est davantage étalé dans le temps, les périodes de travaux intensifs durent au maximum deux semaines. De plus, le nouvel horaire prévoit que les séances se terminent au plus tard à 22 heures 30. Enfin, pour mieux planifier le travail des commissions et les autres aspects liés aux fonctions de député, l'ordre des travaux demeure le même tout au long de l'année. Ainsi, l'Assemblée peut procéder aux affaires courantes, qui incluent la période de questions et de réponses orales, dès le début de chaque séance.

LE BILAN DU TRAVAIL À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Séances de l'Assemblée nationale et des commissions parlementaires

Au cours de l'année 2009-2010, 88 séances se sont déroulées à l'Assemblée nationale et 483 en commission parlementaire. Le tableau ci-dessous en présente les détails :

	ASSEMBLÉE		COMMISSIONS	
	Séances	Heures	Séances	Heures
Avril	11	33 h 14	59	187 h 57
Mai	13	46 h 53	63	189 h 52
Juin	11	67 h 39	65	186 h 13
Juillet	-	-	0	2 h 35
Août	-	-	3	12 h 33
Septembre	9	38 h 30	53	183 h 59
Octobre	10	42 h 28	49	125 h 55
Novembre	13	45 h 49	58	146 h 17
Décembre	4	13 h 20	13	33 h 56
Janvier	-	-	18	85 h 34
Février	6	20 h 06	54	152 h 37
Mars	11	43 h 54	48	120 h 55
TOTAL	88	351 h 53	483	1 428 h 23

Déroulement d'une séance à l'Assemblée nationale

Une séance de l'Assemblée nationale comporte deux périodes distinctes : les affaires courantes et les affaires du jour.

Les affaires courantes	Les affaires du jour
La période des affaires courantes est composée de 11 rubriques consacrées à l'information que donne le gouvernement à l'Assemblée nationale. La période des questions et des réponses orales a lieu chaque jour de séance. Les rubriques de cette période sont abordées selon l'ordre suivant : 0.1 Déclarations de députés 1. Déclarations ministérielles 2. Présentation de projets de loi 3. Dépôt de documents 3.1 Réponses orales aux pétitions 4. Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel 5. Questions et réponses orales 6. Votes reportés 7. Motions sans préavis 8. Avis touchant les travaux des commissions 9. Renseignements sur les travaux de l'Assemblée	La période des affaires du jour est consacrée principalement aux débats sur les projets de loi à l'une ou l'autre des étapes de leur étude. C'est aussi à ce moment que l'Assemblée nationale est saisie de tous les autres débats de fond. Les cinq rubriques de cette période doivent être abordées selon l'ordre suivant : 1. Affaires prioritaires 2. Débats d'urgence 3. Débats sur les rapports de commissions 4. Autres affaires inscrites au feuilleton 5. Affaires inscrites par les députés de l'opposition

La rubrique **des questions et des réponses orales** est la plus connue des citoyens. Au cours de cette période de 45 minutes, les députés peuvent questionner les ministres sur des affaires d'intérêt public qui font partie de l'actualité et qui relèvent de leur compétence ou de celle du gouvernement.

49 h 04 minutes ont été consacrées aux questions et réponses orales

Le nombre de questions posées s'est réparti ainsi :

- questions principales : **776**
- questions complémentaires : **1 281**

Quelques notions sur les affaires courantes

Les déclarations de députés - Cette rubrique, qui marque le début des séances, permet aux députés, incluant les ministres, de faire une déclaration d'une durée d'une minute sur un sujet précis qui leur tient à coeur. Dix députés peuvent faire une déclaration par séance.

Les déclarations ministérielles - Un ministre peut faire une déclaration à l'Assemblée nationale sur tout sujet qu'il considère comme pertinent, par exemple, l'annonce d'une politique gouvernementale ou la réaction du gouvernement à un événement particulier. Cette déclaration donne lieu à des commentaires des groupes d'opposition.

La présentation de projets de loi - C'est au moment des affaires courantes que l'on présente un projet de loi. À cette étape, les députés ne se prononcent pas sur la teneur du texte, mais ils acceptent d'en être saisis afin de l'étudier au cours des étapes ultérieures du processus législatif.

Quelques notions sur les affaires du jour

Les affaires prioritaires - Ces affaires, comme leur nom l'indique, ont priorité sur toute autre question en raison de leur importance ou de leur urgence. Le discours d'ouverture de la session, prononcé par le premier ministre, vient au premier rang des affaires prioritaires de même que les discours des chefs des groupes parlementaires ou de leurs représentants au cours du débat qui s'ensuit. Parmi les autres affaires prioritaires, mentionnons le discours sur le budget et les motions de censure.

Les débats d'urgence - Tout député peut demander un débat d'urgence. Le président l'autorise s'il juge que la demande porte sur un sujet précis et d'une importance particulière, qui relève de l'Assemblée nationale et ne peut être discuté autrement.

Les débats sur les rapports de commissions - Les rapports de commissions qui contiennent des recommandations sont inscrits au Feuilleton et préavis, le jour suivant leur dépôt à l'Assemblée nationale et doivent être pris en considération dans les 15 jours suivants.

Les autres affaires inscrites au Feuilleton et préavis - C'est à ce moment que l'Assemblée nationale procède aux différentes étapes de l'étude d'un projet de loi, notamment l'adoption du principe, la prise en considération du rapport de la commission qui a étudié le projet de loi et l'adoption du projet de loi.

Seul un ministre peut présenter un projet de loi avant des incidences financières. Cependant, hormis cette exception, tout député a le droit de présenter un projet de loi à l'Assemblée nationale. Un député qui n'est pas ministre peut compter sur les services juridiques et législatifs de l'Assemblée afin de le préparer.

Le saviez-vous?

Le journal des débats est une publication parlementaire qui donne, depuis 1963, le compte rendu intégral des délibérations de l'Assemblée nationale et de ses commissions. En 2009, avec plus de 700 000 pages, il a atteint son 45e anniversaire.

Programme de pages étudiants

De gauche à droite : MM. Louis Massicotte, titulaire de la chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaire, Sylvio Normand, doyen de la Faculté de droit, Gilles Jourdain responsable du service des pages, François Côté, secrétaire général, François Blais, doyen de la Faculté des sciences sociales, Mmes Véronique Melochie, page stagiaire, Estelle Lacourse-Dontigny, page stagiaire, M. Pier Tremblay, page stagiaire, Mmes Chantale Martineau, adjointe au responsable du service des pages, Julie Gingras, page stagiaire, Camille Gagné Raynauld, page stagiaire, Élise Cabanne, page stagiaire, Stéphanie Turcotte, page stagiaire, Stéfanie Gobeil, page stagiaire, Karine Gaudreault, page stagiaire et Nicole Lacasse, vice-rectrice adjointe aux études et aux activités internationales.

Un programme a été créé, en collaboration avec l'Université Laval, pour permettre à des étudiants de premier cycle universitaire d'acquérir une expérience de travail enrichissante et de se familiariser avec les institutions parlementaires québécoises.

Quatorze étudiants en droit, science politique, affaires publiques et relations internationales, sont entrés en fonction en août 2009. Le stage pratique et la recherche dirigée conduisent à l'obtention de six crédits du programme de baccalauréat auquel ils sont inscrits.

LA RÉFORME PARLEMENTAIRE

Le 21 avril 2009, l'Assemblée nationale a complété un important exercice de réforme parlementaire en adoptant à l'unanimité une série de nouvelles règles modifiant son règlement. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une refonte complète du Règlement de l'Assemblée nationale et des Règles de fonctionnement, cette réforme comporte des changements majeurs qui poursuivent quatre objectifs : favoriser l'autonomie et l'initiative des députés, accroître l'efficacité du travail des députés, réaffirmer l'équilibre démocratique dans le cadre des délibérations parlementaires et rapprocher l'Assemblée nationale des citoyens.

Certaines mesures de cette réforme sont présentées ici en fonction de chacun des objectifs :

L'autonomie et l'initiative des députés sont favorisées par :

- La création d'une nouvelle rubrique des affaires courantes appelée Déclarations de députés.
- Un vote sur la politique générale du gouvernement à la fin du discours d'ouverture du premier ministre au début d'une session parlementaire.
- L'assouplissement des règles permettant le déplacement des commissions.

- L'adoption de nouvelles règles prévoyant l'élection au scrutin secret du président de l'Assemblée nationale.

L'efficacité du travail des députés est accrue par :

- La modification du calendrier et de l'horaire des travaux parlementaires qui sont maintenant répartis sur une plus longue période et comprennent des semaines de travail en circonscription.
- La révision des compétences des commissions afin d'équilibrer le travail entre elles ; quelques commissions ont connu un changement de dénomination, alors que d'autres ont été dissoutes ou créées.
- L'augmentation du nombre de commissions pouvant siéger simultanément.

L'équilibre démocratique dans les délibérations parlementaires est réaffirmé par :

- Le remplacement de la motion de suspension des règles de procédure, communément appelée « bâillon », par une nouvelle disposition, la procédure d'exception. Cette dernière ne peut être employée que pour un seul projet de loi à la fois, et un temps minimal est garanti pour l'étude d'un projet de loi.
- La possibilité d'entendre en commission parlementaire des personnes nommées par l'Assemblée nationale sur proposition du premier ministre.

L'Assemblée nationale se rapproche des citoyens par :

- Une revalorisation du droit de pétitionner grâce à l'introduction des pétitions sur support électronique et l'obligation du gouvernement de répondre aux pétitions déposées à l'Assemblée nationale.
- Les nouveaux moyens permettant aux citoyens de signaler leur intérêt pour participer aux auditions publiques d'une commission ou transmettre un mémoire par voie électronique. Le recours aux consultations en ligne est désormais intégré aux façons de consulter les citoyens.
- La possibilité d'avoir recours à la visioconférence afin de permettre à des personnes ne pouvant se déplacer lors des auditions parlementaires de se faire entendre.

Enfin, dans le sillage de la réforme parlementaire, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le document *Reconnaissance de l'Action démocratique du Québec comme groupe parlementaire et répartition des mesures entre les députés de l'opposition pour la durée de la 39e législature*. Ce document établit, entre autres, de nouveaux critères pour la reconnaissance d'un groupe parlementaire pour la durée de la 39e législature.

Motions sans préavis

En 2009-2010, 284 motions sans préavis ont été adoptées. Elles ont porté sur des sujets tels que :

- la contribution de M. Dany Laferrière au rayonnement de la littérature québécoise
- le 100e anniversaire du journal *Le Devoir*
- la Journée internationale de l'alphabétisation

LES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

Les parlementaires accomplissent une partie considérable de leur travail au sein des commissions parlementaires dans lesquelles ils exercent leurs rôles de législateur et de contrôleur des actes du gouvernement. Les commissions regroupent des députés des diverses formations politiques qui composent

Président de commission

Député d'un des groupes parlementaires, élu par les membres de la commission pour un mandat de deux ans, il organise et anime les travaux de sa commission. Le président prend part aux débats et a droit de vote.

Vice-président de commission

Député d'un groupe parlementaire autre que celui du président, élu par les membres de la commission pour un mandat de deux ans, qui assiste le président dans ses fonctions et le remplace au besoin.

l'Assemblée nationale et sont chargées de l'examen de toute question relevant de leur compétence. C'est en commission que la population peut se faire entendre lors des consultations publiques sur les projets de loi ou les grands débats de société. C'est aussi en commission que les députés étudient les projets de loi en profondeur, scrutent l'activité des ministères et des organismes gouvernementaux, étudient les crédits budgétaires du gouvernement et peuvent également choisir, de leur propre initiative, d'étudier toute question liée à leur champ de compétence.

Il existe onze commissions parlementaires permanentes, dont neuf sont sectorielles. Un député de l'opposition officielle préside d'office la Commission de l'administration publique et le président, celle de l'Assemblée nationale.

Horaire des séances des commissions parlementaires

La réforme parlementaire adoptée au printemps 2009 a entraîné des changements à l'horaire des séances des commissions. À titre d'exemple, depuis le 14 septembre 2009, les membres des commissions peuvent se réunir jusqu'à 21 h 30 le mardi soir en période de travaux réguliers et ne siègent plus au-delà de 22 h 30 en période de travaux intensifs.

Horaire des séances des commissions parlementaires*

Date	Jour	Heure
En dehors des périodes de travaux de l'Assemblée	Lundi	14 h à 18 h
	Mardi au jeudi	9 h 30 à 12 h 30 14 h à 18 h
	Vendredi	9 h 30 à 12 h 30
En période de travaux réguliers	Lundi	14 h à 18 h
	Mardi	10 h à 12 h 13 h 30 à 18 h 19 h 30 à 21 h 30
	Mercredi et jeudi	9 h 30 à 13 h 15 h à 18 h
	Vendredi	9 h 30 à 12 h 30
En période de travaux intensifs	Lundi	14 h à 18 h
	Mardi	10 h à 12 h 13 h 30 à 18 h 19 h 30 à 21 h 30
	Mercredi et jeudi	9 h 30 à 13 h 15 h à 18 h 19 h 30 à 22 h 30
	Vendredi	9 h 30 à 13 h

**Les commissions ne peuvent pas siéger pendant la période des affaires courantes.*

Compétences et composition des commissions parlementaires

Dans le sillage de la réforme parlementaire, la dénomination et les compétences de certaines commissions ont été modifiées afin notamment de mieux répartir la charge de travail entre les commissions.

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Règlement de l'Assemblée et règles de fonctionnement, coordination des travaux des autres commissions

En étaient membres d'office au 31 mars 2010 :

Le président de l'Assemblée nationale : M. Yvon Vallières (Richmond)

Les vice-présidents de l'Assemblée nationale : M^me^ Fatima Houda-Pepin (La Pinière)
M. Jacques Chagnon (Westmount–Saint-Louis)
M. François Gendron (Abitibi-Ouest)

Les leaders des groupes parlementaires : M. Jacques P. Dupuis (Saint-Laurent)
M. Stéphane Bédard (Chicoutimi)
M^me^ Sylvie Roy (Lotbinière)

Les whips des groupes parlementaires : M. Pierre Moreau (Châteauguay)
M^me^ Nicole Léger (Pointe-aux-Trembles)

Les présidents de commissions :
M. Raymond Bernier (Montmorency)
M. Bernard Drainville (Marie-Victorin)
M^me^ Marie Malavoy (Taillon)
M. François Ouimet (Marquette)
M. Pierre Paradis (Brome-Missisquoi)
M^me^ Danielle Doyer (Matapédia)
M. Geoffrey Kelley (Jacques-Cartier)
M. Pierre Marsan (Robert-Baldwin)
M. Alain Paquet (Laval-des-Rapides)
M. Sylvain Simard (Richelieu)

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

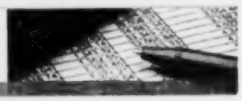

Vérification des engagements financiers, imputabilité et Vérificateur général

En étaient membres au 31 mars 2010 :

Le président : M. Sylvain Simard (Richelieu) **PQ**
Les vice-présidents : M. Yvon Marcoux (Vaudreuil) **PLQ**
M. François Bonnardel (Shefford) **ADQ**

PLQ
M. Jean D'Amour (Rivière-du-Loup)
M. André Drolet (Jean-Lesage)
M. Henri-François Gautrin (Verdun)
M. Patrick Huot (Vanier)
M. Michel Matte (Portneuf)
M. Pierre Reid (Orford)

PQ
M. Daniel Ratthé (Blainville)
M. Mathieu Traversy (Terrebonne)
M. Guillaume Tremblay (Masson)

L'importance du contrôle parlementaire

Les activités de contrôle parlementaire représentent près de 20 % des travaux réalisés en commission, comme le présente le schéma suivant :

Contrôle parlementaire

Crédits budgétaires du gouvernement	188 h 15	13,2 %
Interpellations	27 h 39	1,9 %
Surveillance d'organismes	10 h 33	0,7 %
Imputabilité	38 h 52	2,8 %
Total partiel		**18,6 %**
Étude de projets de loi publics	825 h 56	57,8 %
Étude de projets de loi d'intérêt privé	8 h 54	0,6 %
Autres mandats de l'Assemblée nationale	177 h 45	12,4 %
Législation déléguée	10 h 36	0,7 %
Autres mandats confiés par une loi ou prévus au Règlement	58 h	4,1 %
Mandats d'initiative	38 h 03	2,7 %
Organisation générale et élections des présidents et vice-présidents	43 h 50	3,1 %
TOTAL	**1 428 h 23**	**100 %**

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Agriculture, pêcheries, alimentation, énergie et ressources naturelles

En étaient membres au 31 mars 2010 :

Le président : M. Pierre Paradis (Brome-Missisquoi) **PLQ**
Le vice-président : M. Claude Pinard (Saint-Maurice) **PQ**

PLQ
M. Daniel Bernard (Rouyn-Noranda–Témiscamingue)
M. Stéphane Billette (Huntingdon)
M. Germain Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
M^me^ Johanne Gonthier (Mégantic-Compton)
M^me^ Charlotte L'Écuyer (Pontiac)
M. Georges Mamelonet (Gaspé)
M. Norbert Morin (Montmagny-L'Islet)

PQ
M^me^ Marie Bouillé (Iberville)
M. Sylvain Gaudreault (Jonquière)
M. Denis Trottier (Roberval)

ADQ
M. Gérard Deltell (Chauveau)

QS
M. Amir Khadir (Mercier)

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

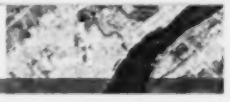

Aménagement du territoire, affaires municipales, habitation, sport et loisirs, développement des collectivités locales et régionales

En étaient membres au 31 mars 2010 :

La présidente : M^me^ Marie Malavoy (Taillon) **PQ**
Le vice-président : M. Norbert Morin (Montmagny-L'Islet) **PLQ**

PLQ
M. Marc Carrière (Chapleau)
M. Jean-Paul Diamond (Maskinongé)
M^me^ Johanne Gonthier (Mégantic-Compton)
M. Georges Mamelonet (Gaspé)
M. Michel Pigeon (Charlesbourg)
M^me^ Filomena Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger)

PQ
M^me^ Denise Beaudoin (Mirabel)
M. Luc Fortin (Ungava)
M. Sylvain Pagé (Labelle)

ADQ
M. Janvier Grondin (Beauce-Nord)

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Culture, éducation, formation professionnelle, enseignement supérieur et communication

En étaient membres au 31 mars 2010 :

Le 125 : M. Pierre Marsan (Robert-Baldwin) **PLQ**
Le vice-président : M. Pierre Curzi (Borduas) **PQ**

PLQ
M. Daniel Bernard (Rouyn-Noranda–Témiscamingue)
M^me^ Francine Charbonneau (Mille-Îles)
M. Gilles Lehouillier (Lévis)
M. Michel Pigeon (Charlesbourg)
M^me^ Danielle St-Amand (Trois-Rivières)
M^me^ Stéphanie Vallée (Gatineau)

PQ
M. Yves-François Blanchet (Drummond)
M^me^ Nicolla Champagne (Champlain)
M. Émilien Pelletier (Saint-Hyacinthe)

ADQ
M^me^ Sylvie Roy (Lotbinière)

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Industrie, commerce, tourisme, travail, main-d'œuvre, science, technologie et sécurité du revenu

En étaient membres au 31 mars 2010 :

Le président : M. François Ouimet (Marquette) **PLQ**
Le vice-président : M. Stéphane Bergeron (Verchères) **PQ**

PLQ
M. Claude Bachand (Arthabaska)
M. Jean D'Amour (Rivière-du-Loup)
M. André Drolet (Jean-Lesage)
Mme Johanne Gonthier (Mégantic-Compton)
M. Georges Mamelonet (Gaspé)
M. Michel Matte (Portneuf)

PQ
M. Guy Leclair (Beauharnois)
Mme Lorraine Richard (Duplessis)
Mme Monique Richard (Marguerite-D'Youville)

ADQ
M. Gérard Deltell (Chauveau)

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Finances, budget, administration du gouvernement, fonction publique, revenu, services, approvisionnements et régimes de rentes

En étaient membres au 31 mars 2010 :

Le président : M. Alain Paquet (Laval-des-Rapides) **PLQ**
Le vice-président : M. Claude Cousineau (Bertrand) **PQ**

PLQ
M. Raymond Bernier (Montmorency)
M. Stéphane Billette (Huntingdon)
M. Marc Carrière (Chapleau)
M. Emmanuel Dubourg (Viau)
Mme Charlotte L'Écuyer (Pontiac)
M. David Whissell (Argenteuil)

PQ
M. Jean-Martin Aussant (Nicolet-Yamaska)
M. Nicolas Marceau (Rousseau)
M. Irvin Pelletier (Rimouski)

ADQ
M. François Bonnardel (Shefford)

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Présidence du Conseil exécutif, justice, sécurité publique, constitution, affaires autochtones, relations internationales et intergouvernementales.

En étaient membres au 31 mars 2010 :

Le président : M. Bernard Drainville (Marie-Victorin) **PQ**
Le vice-président : M. Claude Bachand (Arthabaska) **PLQ**

PLQ
Mme Maryse Gaudreault (Hull)
M. Geoffrey Kelley (Jacques-Cartier)
M. Pierre Marsan (Robert-Baldwin)
M. François Ouimet (Marquette)
M. Gerry Sklavounos (Laurier-Dorion)
Mme Stéphanie Vallée (Gatineau)

PQ
Mme Louise Beaudoin (Rosemont)
M. Alexandre Cloutier (Lac-Saint-Jean)
Mme Véronique Hivon (Joliette)

ADQ
Mme Sylvie Roy (Lotbinière)

Président de séance

Député désigné par la présidence de l'Assemblée nationale pour diriger, à la demande du président d'une commission ou par décision de l'Assemblée, les débats d'une commission. Il revient à la Commission de l'Assemblée nationale d'approuver une liste de députés pouvant agir à ce titre.

Voici la liste des présidents de séance au 31 mars 2010 :

PLQ

M. Daniel Bernard (Rouyn-Noranda–Témiscamingue)
M. Patrick Huot (Vanier)
M. Gilles Lehouillier (Lévis)
M. Guy Ouellette (Chomedey)
M. Michel Pigeon (Charlesbourg)
M. Pierre Reid (Orford)
Mme Filomena Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger)
M. Gerry Sklavounos (Laurier-Dorion)
M. David Whissell (Argenteuil)

PQ

Mme Denise Beaudoin (Mirabel)
M. Pascal Bérubé (Matane)
M. Alexandre Cloutier (Lac-Saint-Jean)
M. Sylvain Gaudreault (Jonquière)
Mme Lisette Lapointe (Crémazie)
M. Sylvain Pagé (Labelle)
M. Irvin Pelletier (Rimouski)
M. Denis Trottier (Roberval)

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Relations avec les citoyens, communautés culturelles, immigration, condition féminine, famille, aînés, jeunesse et protection des consommateurs

En étaient membres au 31 mars 2010 :

Le président : M. Raymond Bernier (Montmorency) **PLQ**
Le vice-président : M. Maka Kotto (Bourget) **PQ**

PLQ
M[me] Francine Charbonneau (Mille-Îles)
M. Emmanuel Dubourg (Viau)
M. Gilles Lehouillier (Lévis)
M. Guy Ouellette (Chomedey)
M. François Ouimet (Marquette)
M[me] Danielle St-Amand (Trois-Rivières)

PQ
M. Benoit Charette (Deux-Montagnes)
M[me] Lisette Lapointe (Crémazie)
M. Gilles Robert (Prévost)

ADQ
M[me] Sylvie Roy (Lotbinière)

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

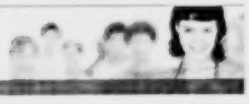

Santé, services sociaux et communautaires

En étaient membres au 31 mars 2010 :

Le président : M. Geoffrey Kelley (Jacques-Cartier) **PLQ**
La vice-présidente : M[me] Louise Beaudoin (Rosemont) **PQ**

PLQ
M. Germain Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
M[me] Maryse Gaudreault (Hull)
M. Gilles Lehouillier (Lévis)
M[me] Filomena Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger)
M. Gerry Sklavounos (Laurier-Dorion)
M[me] Danielle St-Amand (Trois-Rivières)

PQ
M. René Gauvreau (Groulx)
M[me] Carole Poirier (Hochelaga-Maisonneuve)
M. Dave Turcotte (Saint-Jean)

ADQ
M. Gérard Deltell (Chauveau)

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Transports, environnement, faune et parcs

En étaient membres au 31 mars 2010 :

La présidente : M[me] Danielle Doyer (Matapédia) **PQ**
La vice-présidente : M[me] Charlotte L'Écuyer (Pontiac) **PLQ**

PLQ
M. Marc Carrière (Chapleau)
M. Jean-Paul Diamond (Maskinongé)
M. Andre Drolet (Jean-Lesage)
M. Patrick Huot (Vanier)
M. Guy Ouellette (Chomedey)
M. Pierre Reid (Orford)

PQ
M. Étienne-Alexis Boucher (Johnson)
M. Scott McKay (L'Assomption)
M. André Villeneuve (Berthier)

ADQ
M. Janvier Grondin (Beauce-Nord)

COMMISSION SPÉCIALE SUR LA QUESTION DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ

Étudier la question de mourir dans la dignité
Cette commission a été créée par une motion adoptée le 4 décembre 2009 par l'Assemblée nationale.

En étaient membres au 31 mars 2010 :

Le président : M. Geoffrey Kelley (Jacques-Cartier) **PLQ**
La vice-présidente : M[me] Véronique Hivon (Joliette) **PQ**

PLQ
M[me] Francine Charbonneau (Mille-Îles)
M. Germain Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
M[me] Maryse Gaudreault (Hull)
M[me] Charlotte L'Écuyer (Pontiac)
M. François Ouimet (Marquette)
M. Pierre Reid (Orford)
M. Gerry Sklavounos (Laurier-Dorion)
M[me] Stéphanie Vallée (Gatineau)

PQ
M. Benoit Charette (Deux-Montagnes)
M[me] Lisette Lapointe (Crémazie)
M[me] Monique Richard (Marguerite-D'Youville)

ADQ
M[me] Sylvie Roy (Lotbinière)

QS
M. Amir Khadir (Mercier)

Création d'une commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité

Le 4 décembre 2009, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une motion créant une commission spéciale en vue d'étudier la question de mourir dans la dignité. Cette commission mènera une consultation générale, qui pourra être itinérante, et une consultation en ligne sur cette importante question de société.

Cette même motion a confié à la Commission de la santé et des services sociaux (CSSS) le soin de tenir, préalablement aux travaux de la commission spéciale, des consultations particulières auprès d'experts afin de bien cerner les enjeux liés à cette question. Ces auditions ont eu lieu en février et mars 2010. Les conditions et les soins de fin de vie, l'état du droit actuel et les modalités éventuelles d'encadrement du droit à l'euthanasie y ont notamment été abordés.

Par ailleurs, les membres de la CSSS ont le mandat de produire un document de réflexion destiné à aider les citoyens à prendre part à la consultation générale que la commission spéciale devrait amorcer à la fin de l'été 2010.

Mandats d'initiative

Au cours de l'année 2009-2010, les membres des commissions se sont penchés de leur propre initiative sur des enjeux qui affectent divers secteurs d'activité. L'organisation de ces mandats nécessite de nombreuses réunions au cours desquelles les membres préparent des documents de consultation ou d'information, entendent des experts, planifient des auditions publiques et préparent un rapport final qui peut contenir des observations, conclusions et recommandations adressées au gouvernement.

Commission spéciale

L'Assemblée peut constituer des commissions spéciales. Elle détermine leur mandat et désigne leurs membres. Elle peut aussi fixer la durée de leur mandat et désigner leur président et leur vice-président. Sauf décision contraire de l'Assemblée, les règles relatives aux commissions permanentes s'appliquent aux commissions spéciales. Toute commission spéciale cesse d'exister au moment du dépôt de son rapport à l'Assemblée.

Les mandats des commissions parlementaires

Les commissions parlementaires sectorielles peuvent exécuter trois types de mandats : les mandats d'initiative, les mandats confiés par l'Assemblée nationale et les mandats qui découlent de dispositions législatives ou réglementaires. La liste des mandats réalisés par ces commissions en 2009-2010 se trouve en annexe.

Le saviez-vous?

À part cette commission spéciale, seulement quatre autres commissions spéciales ont été constituées par l'Assemblée nationale depuis l'adoption de l'actuel Règlement de l'Assemblée nationale, en 1984. Il s'agit de la Commission spéciale sur la formation professionnelle (1995), la Commission spéciale sur un nouveau cadre de gestion de l'appareil gouvernemental (1999), la Commission spéciale sur le site du futur Centre hospitalier de l'Université de Montréal (2005) et la Commission spéciale sur la Loi électorale (2005).

Mandats confiés par l'Assemblée nationale

À la demande de l'Assemblée nationale, les commissions étu- [illegible]

Mandats d'initiative

De leur propre initiative, les membres des commissions étudient les projets de règlement et les règlements, les orientations, les activités et la gestion des organismes publics et des ministères, les pétitions et toute autre matière d'intérêt public.

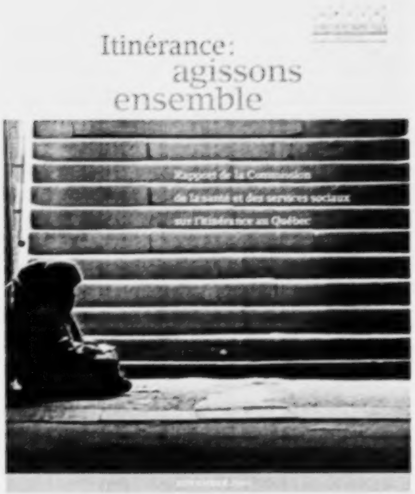

La Commission de la santé et des services sociaux a déposé, le 4 novembre 2009, son rapport sur le phénomène de l'itinérance au Québec. Intitulé *Itinérance : agissons ensemble*, ce rapport constitue l'aboutissement de plusieurs mois de travail au cours desquels la Commission a entendu plus de 100 personnes et organismes à l'occasion d'auditions publiques à Gatineau, Montréal, Québec et Trois-Rivières. Rappelons que ce mandat d'initiative a été entrepris en 2008, sous la 38ᵉ législature, et qu'il a été reconduit en mars 2009 par les membres de la 39ᵉ législature. Parmi les 33 recommandations unanimes de la Commission, notons l'adoption d'une politique et d'un plan interministériel en itinérance, la meilleure concertation entre les réseaux publics et communautaires, la création d'un programme de financement suffisant et récurrent pour les organismes intervenant en itinérance ainsi que la recherche d'un meilleur équilibre entre la judiciarisation et la médiation sociale.

Pour sa part, la Commission des transports et de l'environnement s'est donné un mandat d'initiative sur la situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries. Un document de consultation a été rendu public en juin 2009 en prévision des consultations particulières et des auditions publiques que la Commission souhaite tenir au cours de l'année 2010. Une consultation en ligne a aussi été lancée en octobre 2009 afin de permettre une plus grande participation des citoyens. La Commission se penche plus particulièrement sur les aspects suivants de la question des cyanobactéries : la gouvernance, les connaissances et la diffusion de l'information, les installations septiques, l'importance des rejets agricoles et l'utilisation de fertilisants ainsi que la gestion des rives du littoral et des plaines inondables.

Quant à la Commission des finances publiques, elle a tenu des auditions publiques les 2 et 3 février 2010 dans le cadre de son mandat d'initiative sur l'indexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. La Commission a entendu une dizaine de personnes et organismes. La Commission poursuivra ses travaux sur cette question en 2010.

Des commissions parlementaires se sont également donné des mandats de surveillance d'organismes afin d'étudier les orientations, les activités et la gestion d'organismes publics qui relèvent de leur compétence. Parmi ces mandats, notons l'audition de la Commission des relations du travail par la Commission de l'économie et du travail ainsi que l'audition de la Commission des transports du Québec et du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement par la Commission des transports et de l'environnement.

Mandats confiés par l'Assemblée nationale

Étude détaillée de projets de loi

Les commissions parlementaires ont étudié 77 projets de loi dont on peut consulter la liste complète en annexe. Pour l'ensemble des projets de loi qui ont été soumis à l'étude des commissions, 4930 articles ont été étudiés et 684 amendements ont été adoptés sur les 784 propositions d'amendement présentées.

Consultations particulières

Elles se limitent aux personnes ou aux organismes choisis par la Commission ou par l'Assemblée nationale en raison de leur connaissance de la question examinée ou de leur expertise en la matière.

Consultations publiques

En 2009-2010, 685 groupes ou individus ont présenté leurs points de vue sur différents sujets soumis à la consultation. Les commissions parlementaires ont reçu 671 mémoires. Ces consultations permettent aux parlementaires de bien évaluer l'ensemble des enjeux soulevés par une question.

Par exemple, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles a reçu le mandat de mener une consultation générale sur le projet de loi n° 57, Loi sur l'occupation du territoire forestier. Elle a entendu plus de 70 personnes et organismes en septembre et octobre 2009 et a reçu 72 mémoires sur ce projet de loi qui institue un régime forestier visant principalement à assurer la pérennité du patrimoine forestier et à implanter un aménagement durable des forêts. À la suite d'une recommandation adoptée à la fin de cette consultation, le projet de loi a été réimprimé et renommé Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Quant à la Commission des institutions, elle a fait une consultation publique et une consultation en ligne sur l'avant-projet de loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale. Une quarantaine de personnes et organismes ont témoigné devant cette commission en janvier et février 2010. De façon complémentaire à ces auditions publiques, plus de 250 citoyens et organismes ont répondu au questionnaire mis en ligne sur le site Internet de l'Assemblée nationale. Tous les commentaires reçus et entendus ont contribué à enrichir la réflexion de la Commission sur cet avant-projet de loi qui a notamment pour objet d'adapter le droit aux nouvelles réalités sociales et familiales en matière d'adoption.

Consultation générale

Ce type de consultation s'adresse à l'ensemble de la population. Il est obligatoirement précédé d'un avis public dans les principaux quotidiens et dans la Gazette officielle du Québec afin d'inviter les personnes et les organismes intéressés par le sujet étudié à soumettre un mémoire à la Commission. Les citoyens peuvent aussi adresser une demande d'intervention sans transmettre de mémoire. Par la suite des auditions publiques ont lieu devant la Commission : une période d'au plus 45 minutes est prévue pour l'ensemble des interventions sans mémoire.

Voici quelques autres projets de loi qui ont été soumis à une consultation publique :

- les projets de loi n° 38 et 44, Loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire et la Loi sur l'Université du Québec en matière de gouvernance et Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel en matière de gouvernance.
- le projet de loi n° 48, Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale.
- le projet de loi n° 60, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et d'autres dispositions législatives.
- le projet de loi n° 63, Loi sur les sociétés par actions.
- le projet de loi n° 73, Loi prévoyant certaines mesures afin de lutter contre la criminalité dans l'industrie de la construction.
- le projet de loi n° 78, Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives.

Étude des crédits budgétaires 2009-2010

Pendant trois semaines au cours des mois d'avril et de mai, les commissions parlementaires ont étudié les crédits budgétaires du gouvernement comme le prévoit l'article 282 du Règlement de l'Assemblée nationale. Au terme de leur mandat, elles avaient consacré 188 heures à l'examen des crédits budgétaires de 66 milliards de dollars alloués aux ministères et aux organismes.

Auditions sur les résultats de la Caisse de dépôt et placement du Québec

La Commission des finances publiques s'est vu confier le mandat de tenir des auditions publiques sur les résultats de la Caisse de dépôt et placement du Québec. À l'occasion des six journées d'auditions, en mai 2009, les membres de la Commission ont entendu et questionné des anciens dirigeants de la Caisse de dépôt et placement du Québec, les principaux déposants et le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, sur les causes et les conséquences des pertes enregistrées par cet organisme pour l'exercice financier 2008. L'audition du ministre des Finances a mis un terme à ce mandat entrepris le 13 mars 2009 par l'audition de la ministre des Finances de l'époque, M^me^ Monique Jérôme-Forget.

Examen du Plan stratégique 2009-2013 d'Hydro-Québec

L'Assemblée a également confié à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le mandat d'examiner le Plan stratégique 2009-2013 d'Hydro-Québec. Les membres de cette commission ont ainsi entendu la société d'État les 6 et 7 octobre 2009 afin de discuter de ses orientations stratégiques, lesquelles touchent notamment l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et l'innovation technologique.

Le saviez-vous ?

La Direction du secrétariat des commissions publie chaque année un rapport statistique sur les travaux des commissions parlementaires. Le rapport pour l'année 2008-2009 peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée à l'adresse assnat.qc.ca, sous l'onglet *Publications*.

Mandats confiés par une loi et mandats prévus au règlement

Les 2, 3 et 4 février 2010, la Commission de la santé et des services sociaux a entendu les dirigeants des agences de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, de la Côte-Nord, du Saguenay–Lac-St-Jean, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que ceux de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik. Ces auditions ont permis d'examiner leurs rapports annuels de gestion, en application de l'article 392 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

De son côté, la Commission de l'aménagement du territoire a examiné les états financiers, le rapport d'activité et le plan de développement de la Commission de la capitale nationale du Québec. Elle a aussi étudié le Règlement sur la sécurité dans les piscines résidentielles, en vertu de l'article 1 de la Loi sur la sécurité des piscines résidentielles. Au terme de cette étude, la Commission a formulé des recommandations au gouvernement.

Certains mandats réalisés par les commissions parlementaires prennent naissance dans une loi ou un règlement qui en découle. D'autres tirent leur source d'un article du Règlement de l'Assemblée nationale.

Interpellation

En vertu du Règlement de l'Assemblée nationale, tout député de l'opposition peut interpeller un ministre sur n'importe quelle question d'intérêt général relevant de sa compétence. L'interpellation a lieu au cours d'une séance de la commission compétente, le vendredi matin, entre 10 heures et 12 heures. Il y a une seule interpellation par semaine pendant les périodes où l'Assemblée nationale siège (sauf en période de travaux intensifs ou il n'y en a pas). En 2009-2010, les ministres du gouvernement ont été interpellés à 14 reprises en commission parlementaire.

La Commission de l'administration publique

La Commission de l'administration publique a notamment le mandat d'entendre les administrateurs sur leur gestion. Elle réalise cette mission en invitant les sous-ministres et les dirigeants d'organisme public à venir répondre aux questions des parlementaires sur leur rapport annuel de gestion ou à discuter des observations comprises dans les rapports du Vérificateur général.

En vertu du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission doit aussi vérifier tous les engagements financiers de 25 000 $ et plus des ministères et des organismes dont les crédits sont votés par l'Assemblée. En scrutant ces dépenses, la Commission s'assure de leur pertinence, du respect des règles et des normes gouvernementales qui encadrent l'attribution des contrats et des subventions, et de l'équité dans l'attribution des deniers publics.

Au cours de l'année financière 2009-2010, la Commission de l'administration publique a déposé trois rapports à l'Assemblée nationale. Ces 21e, 22e et 23e rapports sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes contiennent 44 recommandations unanimes. Parmi les sujets abordés par la Commission, notons les interventions gouvernementales dans le secteur minier, la vigie relative au projet Dossier de santé du Québec, les relations d'affaires des cégeps avec des partenaires ainsi que la performance, la délivrance des permis et la surveillance à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Contribution du Service de la recherche à l'exercice du contrôle parlementaire

Ce service parlementaire soutient les députés en commission parlementaire pour la réalisation de mandats d'initiative et de contrôle. Au cours de l'année 2009-2010, il a préparé plus de 100 documents d'analyse et d'information et a participé à la recherche et à la rédaction de plusieurs documents publiés par les commissions parlementaires.

De nombreux outils ont permis d'appuyer les membres des commissions parlementaires dans les mandats de reddition de comptes, qui découlent notamment de la mise en œuvre de la Loi sur l'administration publique. Le Service procède notamment à l'analyse des rapports annuels de gestion des ministères et organismes soumis au pouvoir de surveillance de la Commission de l'administration publique. Il agit ainsi pour l'ensemble des organismes et des sociétés d'État qui relèvent des commissions parlementaires sectorielles.

Par ailleurs, le 4 février 2010, la Commission a entendu le secrétaire général et greffier du ministère du Conseil exécutif et le secrétaire général et responsable de l'administration au Bureau du Lieutenant-gouverneur dans le cadre du suivi des recommandations portant sur l'utilisation des fonds publics par l'ancien lieutenant-gouverneur du Québec contenues dans son 21e rapport. La Commission a aussi tenu des auditions portant sur la gestion des contrats présentant des situations à risque au ministère des Transports.

LES ORGANISMES RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Nomination d'un commissaire au lobbyisme par intérim

Le 30 juin 2009, le président de l'Assemblée nationale, M. Yvon Vallières, a nommé Me François Casgrain à titre de commissaire au lobbyisme du Québec par intérim, en remplacement de Me André Côté, dont le mandat a pris fin le 5 juillet 2009.

Cette nomination est entrée en vigueur le 6 juillet 2009 pour une période d'au plus six mois. Toutefois, en vertu du projet de loi 80, le mandat de Me Casgrain a été reconduit, sanctionné le 4 décembre 2009, puis prolongé jusqu'à ce qu'un commissaire soit nommé ou jusqu'au 11 juin 2010, selon la première de ces échéances.

Quatre personnes sont désignées par l'Assemblée. Ce statut contribue à préserver leur indépendance dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Directeur général des élections veille à l'application de la Loi électorale, de la Loi sur la consultation populaire et d'une partie de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Il préside la Commission de la représentation électorale qui est chargée d'établir la délimitation des circonscriptions électorales du Québec. Le Directeur général des élections doit être choisi parmi les électeurs. Son mandat est d'une durée de sept ans avec possibilité de renouvellement.

Le Protecteur du citoyen prévient et corrige des erreurs ou des injustices commises à l'égard de toute personne ou tout groupe de personnes qui fait affaire avec un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec. De plus, il agit lorsqu'un citoyen considère que ses droits n'ont pas été respectés ou qu'un manquement a été commis à son endroit de la part d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux. Son mandat est d'une durée de cinq ans, renouvelable.

Le Vérificateur général favorise, par la vérification, le contrôle parlementaire sur des fonds et autres biens publics. Il informe les parlementaires sur la façon dont le gouvernement, ses organismes et ses entreprises gèrent les fonds publics. Il est nommé pour 10 ans.

Le Commissaire au lobbyisme est chargé d'assurer la surveillance et le contrôle des activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques. Il élabore un code de déontologie régissant la conduite des lobbyistes et il fait des enquêtes et des inspections relativement à toute contravention aux dispositions de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme ou du code de déontologie. Son mandat est d'une durée de cinq ans avec possibilité de renouvellement.

LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

Dans les systèmes démocratiques fondés sur la séparation des pouvoirs, les parlements conduisent leurs relations internationales de manière autonome et dans le respect du pluralisme politique. C'est le président de l'Assemblée nationale qui a la responsabilité de représenter l'institution lors des activités internationales, dont le caractère non partisan est assuré par des délégations constituées de députés qui proviennent des diverses formations politiques représentées à l'Assemblée nationale. Cette dernière a tissé un important réseau de relations interparlementaires, aussi bien dans un cadre bilatéral que multilatéral.

Les relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale sont basées sur quatre objectifs fondamentaux :

- Le renforcement de l'efficacité de l'institution parlementaire et des élus dans leurs fonctions de législation, de contrôle de l'action du gouvernement, de prise en considération de questions d'intérêt public et de représentation
- Le positionnement international de l'Assemblée nationale et son rayonnement institutionnel au sein des réseaux interparlementaires
- La participation active de l'Assemblée nationale à l'édification d'une communauté mondiale fondée sur la démocratie, la paix, la justice et la prospérité
- Le rayonnement accru de la société québécoise, notamment par la promotion de ses secteurs d'excellence.

LES RELATIONS MULTILATÉRALES

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

L'APF constitue un forum privilégié pour la défense de thèmes chers aux élus québécois, dont la culture, l'éducation et la démocratie parlementaire.

Le président Vallières est en compagnie de M. Jules Aristide Bourdes Ogouliguende, député du Gabon, ancien président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, qui a remplacé M. Guy Nzouba-Ndama, président de l'Assemblée nationale du Gabon et président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

La XXXV[e] Session de l'APF a eu lieu à Paris, du 2 au 6 juillet 2009. À cette occasion, le président de l'Assemblée nationale, M. Yvon Vallières, a été élu à la présidence de cette organisation pour un mandat de deux ans et s'est vu décerner la plus haute distinction de l'Ordre de la pléiade, soit le grade de Grand-Croix. Dans son discours d'acceptation, il s'est engagé à mobiliser les parlementaires francophones lors d'une conférence internationale pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Il a également insisté sur le renforcement du rôle politique de l'APF auprès des instances de la Francophonie afin de consolider la paix, la démocratie et les droits de la personne dans l'espace francophone.

Le président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Yvon Vallières, s'adresse à l'assemblée plénière de l'APF à l'occasion de la XXXV[e] session tenue à l'hémicycle de l'Assemblée nationale de la République française à Paris en juillet 2009.

Au terme des travaux, en plus de résolutions portant notamment sur la lutte contre le VIH/SIDA, les crises financière et alimentaire et le développement durable, les parlementaires francophones réunis en plénière ont adopté la « Déclaration de Paris sur la démocratie parlementaire », un document définissant les critères d'évaluation du caractère démocratique des parlements de la Francophonie.

Pour sa part, l'Assemblée régionale Amérique a tenu sa XXV[e] Session à Halifax, du 16 au 20 septembre 2009. La section du Québec y a fait une présentation sur la conservation du patrimoine.

Plus tôt dans l'année, un député québécois a pris part à une mission électorale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), en tant que représentant de la Région Amérique, lors des élections présidentielles du 18 juillet 2009 en Mauritanie. De plus, des députés du Québec ont animé des séminaires parlementaires sur les pouvoirs de contrôle et d'information des parlements à Bamako (Mali) les 25 et 26 septembre 2009, et à Bujumbura (Burundi), les 26 et 27 novembre 2009. Par ailleurs, des parlementaires québécois ont représenté l'APF au Forum public de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui s'est tenu à Genève (Suisse), du 28 au 30 septembre 2009, ainsi qu'à la Deuxième Conférence des parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO, qui s'est déroulée à Paris, du 15 au 18 juin 2009.

Enfin, le président Vallières a présidé la réunion du Bureau de l'APF qui s'est tenue à N'Djamena (Tchad), du 2 au 4 février 2010. Sous son impulsion, il a été convenu de tenir à Québec, en février 2011, une conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles. De plus, le Bureau a créé un fonds destiné à apporter une assistance au Parlement haïtien et, à l'initiative de la section du Québec, a adopté une résolution qui demande aux sections d'intervenir auprès de leur gouvernement pour contribuer à la reconstruction du pays.

L'Association parlementaire du Commonwealth (APC)

À l'occasion de la réunion du Conseil régional canadien qui a eu lieu à Toronto le 20 juillet 2009, la section du Québec a proposé et obtenu la création d'un groupe de travail du Conseil régional chargé d'examiner la question de la modernisation de l'APC. Ce groupe, présidé par le président de la Section canadienne de l'APC, et composé de représentants des assemblées de l'Alberta, du Nouveau Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Manitoba et du Québec, s'est réuni à deux reprises en 2009 et a établi un plan d'action pour atteindre ses objectifs.

APF

Assemblée parlementaire de la Francophonie : fondée en 1967, elle regroupe des parlementaires de 77 parlements ou organisations interparlementaires répartis sur les cinq continents. (Assemblée nationale du Québec : membre de plein droit depuis 1978)

APC

Association parlementaire du Commonwealth : fondée en 1911, elle regroupe 173 parlements d'États unitaires, fédéraux et régionaux gouvernant des 53 pays qui forment le Commonwealth. (Assemblée nationale du Québec : membre de plein droit depuis 1971)

Par ailleurs, l'Assemblée nationale a participé à la 55e Conférence parlementaire du Commonwealth, qui a eu lieu à Arusha, en Tanzanie, du 28 septembre au 6 octobre 2009. Lors de la séance de travail sur le changement climatique, la déléguée de l'Assemblée nationale a fait une présentation. Par ailleurs, une députée de l'Assemblée nationale y représentait également la Région canadienne du réseau « Femmes parlementaires du Commonwealth ». Elle y a présenté les mesures entreprises afin d'éradiquer la violence conjugale en milieu domestique au Québec et au Canada.

COPA

Confédération parlementaire des Amériques, née en 1997 d'une initiative de l'Assemblée nationale du Québec, elle regroupe les assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux et fédérés, les parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques.

La Confédération parlementaire des Amériques (COPA)

L'Assemblée nationale a pris part aux deux missions d'observation électorale qui se sont déroulées cette année sous l'égide de la COPA, soit au Mexique, en juillet 2009, et en Bolivie, en décembre 2009. Amorcé en 2005, le programme de mission d'observation électorale a pour objectifs d'apprécier sur les lieux l'état des préparatifs électoraux et d'observer le déroulement des élections le jour du scrutin. Les missions sont organisées par le Secrétariat du Québec de la COPA, hébergé à l'Assemblée nationale, avec la collaboration du Directeur général des élections du Québec.

Des délégations de parlementaires de la COPA avaient été déployées dans la capitale du Mexique et de la Bolivie lors de scrutins précédents. Les missions réalisées cette année ont donc permis d'évaluer dans quelle mesure les recommandations soumises aux autorités électorales pour améliorer les processus électoraux avaient été retenues.

En outre, une délégation de parlementaires de l'Assemblée nationale a participé à la IXe Assemblée générale de la COPA, du 15 au 19 septembre, à Salta, en Argentine, au cours de laquelle divers enjeux ont été abordés dont la crise économique mondiale, la lutte contre l'abandon scolaire et la crise politique au Honduras. La VIIIe Réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires des Amériques s'est également déroulée dans le cadre de cette Assemblée générale, sur le thème de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. La présidente du Réseau avait d'ailleurs été accueillie à l'Assemblée nationale du 2 au 4 juin pour préparer cette importante rencontre, dans le contexte où le Secrétariat du Québec de la COPA assume les tâches de secrétariat du Réseau.

CSG

Council of State Governments, organisation créée en 1933 qui regroupe les représentants des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire des 50 États et 6 territoires américains. L'Assemblée nationale du Québec y bénéficie du statut de membre international affilié depuis 1993.

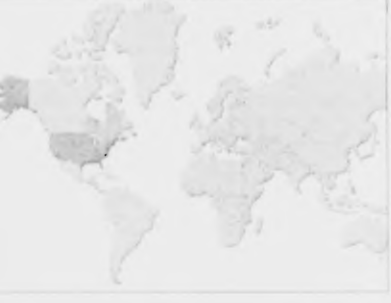

Les organisations interparlementaires américaines (ERC, CSG, NCSL)

En 2009, l'Assemblée nationale a présenté le point de vue du Québec sur la clause *Buy American* du plan de relance économique des États-Unis aux instances du *Council of State Governments* (CSG) et de sa conférence régionale de l'Est, l'*Eastern Regional Conference* (ERC). À cet effet, deux résolutions appuyant le point de vue du Québec ont été adoptées par les instances suprêmes de ces organisations, c'est-à-dire le Comité exécutif de l'ERC et le Comité exécutif du CSG. Des délégations de parlementaires québécois ont notamment pris part à la 49e Assemblée annuelle de l'ERC, du 2 au 5 août 2009 à Burlington, au Vermont, et à l'Assemblée annuelle du CSG, du 12 au 15 novembre 2009, à La Quinta, en Californie.

Les organisations interparlementaires des États-Unis constituent des forums privilégiés pour l'Assemblée nationale, qui a pu y défendre les intérêts du Québec dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, du commerce, et des relations entre le Québec et les États-Unis. Par ailleurs, l'enjeu de la relance économique aux États-Unis a été un thème majeur de l'Assemblée annuelle de la *National Conference of State Legislatures* (NCSL), du 20 au 24 juillet 2009, à Philadelphie, en Pennsylvanie.

L'Assemblée nationale est le seul membre international affilié à siéger au Comité exécutif de la NCSL.

ERC/CSG

L'Eastern Regional Conference du Council of State Governments – organisation qui constitue le chapitre de l'est du CSG et qui regroupe les parlementaires et les représentants gouvernementaux des onze États et deux territoires du nord-est américain ainsi que les cinq provinces canadiennes membres. (Assemblée nationale du Québec : membre international affilié depuis 1990)

LES RELATIONS BILATÉRALES

L'Assemblée nationale a participé, en 2009-2010, à maintes activités interparlementaires dans le cadre des relations bilatérales qu'elle entretient avec diverses assemblées législatives, dont plusieurs sont institutionnalisées par une entente de coopération. De par les rencontres organisées avec leurs homologues, les élus de l'Assemblée nationale ont pu notamment s'enquérir des initiatives législatives et parlementaires originales prises par ces derniers et contribuer ainsi à enrichir les débats qui animent la société québécoise.

Du 8 au 13 septembre 2009 s'est tenue à Barcelone la III[e] Session de la Commission interparlementaire Catalogne-Québec. La délégation québécoise, dirigée par le président de l'Assemblée nationale, M. Yvon Vallières, a pu échanger des idées avec les parlementaires catalans sur les enjeux et les mesures pour contrer le décrochage scolaire et sur la gestion du territoire agricole.

De son côté, l'Association parlementaire Ontario-Québec s'est réunie à Québec du 23 au 25 octobre 2009 à l'occasion de sa XVI[e] Assemblée générale. En présence du président Vallières et du président de l'Assemblée législative de l'Ontario, M. Steve Peters, les parlementaires ontariens et québécois ont discuté d'initiatives pour contrer le décrochage scolaire et la contrebande du tabac.

Par ailleurs, une délégation de parlementaires québécois a assisté à Paris à la VI[e] réunion annuelle Assemblée nationale du Québec – Sénat français, du 7 au 11 décembre 2009. Cette rencontre a permis aux membres de la délégation de discuter avec des sénateurs français du Groupe d'amitié parlementaire France-Québec et son président, M. Jean-Claude Carle, de formation professionnelle et de mobilité de la main-d'œuvre.

En outre, le président de l'Assemblée nationale a dirigé une délégation de parlementaires québécois en France durant la XXIII[e] session de la Commission interparlementaire franco-québécoise, du 14 au 18 décembre 2009. Cette rencontre, qui consacrait les 40 ans d'existence de la Commission, a permis aux élus québécois de s'entretenir avec leurs homologues du Groupe d'amitié France-Québec et son président, M. Pierre Lasbordes, d'équilibre budgétaire et de décrochage scolaire.

NCSL

National Conference of State Legislatures : organisation interparlementaire américaine créée en 1975, regroupant les parlementaires et les fonctionnaires des assemblées législatives des 50 États et 6 territoires américains (Assemblée nationale du Québec – membre international affilié depuis 2000)

Le saviez-vous ?

Depuis 1999, près de 200 nouveaux parlementaires du Mali, du Bénin et du Niger ont participé à des séminaires d'échanges avec des députés québécois.

Enfin, la V[e] session de la Commission parlementaire mixte Québec-Bavière a eu lieu à Munich, du 22 au 26 février 2010. La délégation de députés québécois a ainsi eu l'occasion de s'informer au sujet de l'expertise bavaroise de pointe en matière d'énergies renouvelables et d'échanger des vues avec leurs homologues sur les enjeux de nos sociétés respectives relatifs à la formation professionnelle.

LES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

L'Assemblée nationale entretient également des relations avec diverses institutions et assemblées parlementaires européennes. Ainsi, des représentants de l'Assemblée nationale ont accueilli la présidente de l'Assemblée des régions d'Europe (ARE) et vice-présidente du Conseil régional d'Île-de-France, M[me] Michèle Sabban. Les discussions ont alors porté sur les questions qui intéressent les régions d'Europe, notamment en matière d'environnement et de compétences des États subétatiques.

Des membres de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les institutions européennes ont aussi pris part, du 12 au 16 octobre 2009, à une mission d'étude à Bruxelles et à Strasbourg. À l'occasion de rencontres avec des représentants et des élus du Parlement européen, du Comité des régions, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ainsi que de l'Assemblée des régions d'Europe, les députés québécois ont pu présenter les positions du Québec en ce qui a trait à la lutte contre les changements climatiques, au traitement des pétitions et à la promotion de la démocratie parlementaire.

LA COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE

Depuis plusieurs années déjà, l'Assemblée nationale offre une expertise technique aux institutions parlementaires des États en transition ou en consolidation démocratique, ce qui permet de renforcer leur fonctionnement sur les plans parlementaire et administratif. Ces activités de coopération réunissent des parlementaires et des experts qui partagent leurs connaissances et leurs expériences pendant des séminaires et des ateliers.

L'Assemblée nationale a accueilli cette année un séminaire d'échanges destiné aux secrétaires généraux des Assemblées nationales du Bénin, du Burkina Faso, du Burundi, du Mali et du Sénat du Cambodge. Elle a aussi reçu une délégation du Mali venue s'inspirer de nos processus de contrôle parlementaire dans le contexte de la réforme de l'administration gouvernementale. Par ailleurs, l'Assemblée nationale a réalisé une mission auprès de l'Assemblée nationale du Bénin et du Mali. Cette mission visait à échanger avec les autorités politiques et administratives de ces deux institutions afin d'évaluer leurs besoins et de convenir d'un nouveau plan d'intervention pour poursuivre le partenariat de formation et de renforcement technique avec ces deux parlements.

Enfin, l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones (ASGPF) a tenu, au Burkina Faso, son premier séminaire de formation sur la gouvernance parlementaire, entre autres, grâce aux efforts déployés par l'Assemblée nationale et son secrétaire général, qui est actuellement président de l'ASGPF. Ce séminaire a regroupé 22 participants provenant de 10 parlements.

LES VISITES OFFICIELLES

Les engagements internationaux de l'Assemblée nationale amènent plusieurs dignitaires étrangers à Québec. Parmi ceux-ci, l'Assemblée nationale a ainsi accueilli en 2009-2010 :

Visites officielles de présidents d'Assemblée :

- Président du Parlement écossais, **M. Alex Fergusson**
- Président de la Chambre des communes, l'honorable **Peter Milliken**
- Président du Sénat de l'Australie, l'honorable **John Hogg**
- Président de l'Assemblée législative de l'Ontario, l'honorable **Steve Peters**

Visites officielles de parlementaires :

- Sénatrice du Parlement de la République d'Haïti et vice-présidente de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) pour la région des Antilles, **M^me^ Céméphise Gilles**
- Présidente du Réseau des femmes parlementaires de la COPA, **M^me^ Flor Maria Rios**
- Membre du Conseil législatif du Parlement de New South Wales, **M^me^ Melinda Pavey**
- Délégation de sénateurs du Sénat du Parlement de la République tchèque
- XVI^e^ Assemblée générale de l'Association parlementaire Ontario-Québec (APOQ)
- Président du comité sur l'énergie du Sénat de l'État de New York, **M. Darrel Aubertin**
- Présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et sénatrice canadienne, **M^me^ Rose-Marie Losier-Cool**

Visites officielles de représentants de gouvernements et d'organisations intergouvernementales :

- Présidente de l'Assemblée des régions d'Europe (ARE) et vice-présidente du Conseil régional d'Île-de-France, **M^me^ Michèle Sabban**
- Vice-gouverneure de la province du Shandong, **M^me^ Wang Suilian**
- Ministre du Développement régional d'Irlande du Nord, **M. Conor Murphy**
- Délégation du Comité d'appui aux réformes institutionnelles (CARI) de la République du Mali
- VI^e^ Congrès de l'Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie
- Vice-président délégué à la mobilisation de l'île de la Réunion, **M. Wilfrid Bertile**
- Gouverneur de l'État de Jalisco (États-Unis du Mexique), **M. Emilio González Márquez**

LES CITOYENS

LES CITOYENS

En plus d'offrir aux citoyens québécois la possibilité de suivre les travaux parlementaires et parfois même d'y participer, l'Assemblée nationale dispose de nombreux autres outils de communication destinés à la rapprocher de la population.

DES ACTIVITÉS D'ÉDUCATION ET DE RECHERCHE

Pour stimuler l'intérêt des gens de tout âge envers l'exercice de la démocratie et contribuer à faire d'eux des citoyens actifs et avertis, l'Assemblée nationale a conçu différentes activités et publications axées sur l'éducation démocratique.

Stratégie jeunesse

Forte de sa mission éducative élaborée au fil du temps depuis 1992, l'Assemblée nationale a publié, en novembre 2009, une stratégie jeunesse destinée, entre autres, à soutenir les enseignants dans leur enseignement de la démocratie et à atteindre les jeunes dans les milieux où ils évoluent quotidiennement. Cette initiative novatrice prévoit, dans l'intervalle 2009-2012, la création de matériel pédagogique, d'un Espace éducation dans le site Internet et d'une trousse pour les visites des députés dans les écoles. De plus, elle prévoit l'organisation d'ateliers de formation, l'élaboration d'un plan de communication pour les activités éducatives de l'Assemblée nationale et d'une campagne de promotion auprès des organismes liés à la jeunesse, la réalisation de la Tournée de la présidence, déjà commencée, la révision de la structure d'accueil des groupes scolaires et finalement, la mise sur pied des parlements au primaire, un projet chapeauté par la Fondation Jean-Charles-Bonenfant.

Cette stratégie permet à l'Assemblée nationale de réaffirmer son leadership en matière d'éducation à la citoyenneté et à la démocratie.

Le Tournoi et les simulations parlementaires

Sous forme de jeux de rôles, les activités éducatives permettent aux participants de comprendre le fonctionnement de l'Assemblée nationale, ses règles, ses avantages et la limite de ses pouvoirs. Pendant quelques jours, les apprentis députés élaborent des projets de loi et en débattent en apprenant l'art du compromis, du consensus et du respect de l'autre, tandis que d'autres mettent à profit leurs connaissances historiques en répondant aux questions relevées du tournoi.

17e TOURNOI JEUNES DÉMOCRATES

Date : 17 au 19 avril 2009

Groupe cible : 4e, 5e secondaire et collégial

Nombre de participants : 253 (étudiants et professeurs accompagnateurs)

Nombre d'établissements représentés : 31

Nombre d'équipes inscrites : 48 (24 du secondaire et 24 du collégial)

Thème principal : Femmes et politique

13e PARLEMENT ÉCOLIER

Date : 1er mai 2009

Groupe cible : 6e année du primaire

Nombre de participants : 236 (députés-écoliers et professeurs accompagnateurs)

Nombre d'écoles représentées : 80

Titres des trois textes de loi étudiés :

1. Loi ayant pour objet la formation d'un conseil étudiant démocratique dans toutes les écoles primaires de la province de Québec
2. Loi obligeant les écoles primaires à mettre en place des équipes sportives permettant la compétition entre écoles
3. Loi obligeant les écoles primaires à intégrer un cours d'art culinaire à leur programme d'études tout en s'associant à une œuvre caritative de leur région

Les projets de loi 1 et 2 ont été adoptés.

18e FORUM ÉTUDIANT

Date : 10 au 14 janvier 2010

Groupe cible : Collégial

Nombre de participants : 168 (étudiants et professeurs accompagnateurs)

Nombre de cégeps représentés : 26

Titre des trois projets de loi étudiés :

1. Loi sur les dons d'organes et de tissus
2. Loi sur la consommation responsable de l'eau par les entreprises
3. Loi sur l'accès, la vente et la distribution de boissons énergisantes

Les trois projets de loi ont été adoptés.

8e PARLEMENT DES JEUNES

Date : 3 au 5 février 2010

Groupe cible : 3e et 4e secondaire

Nombre de participants : 135 (députés-élèves, membres de la présidence, secrétaires, journalistes et professeurs accompagnateurs)

Nombre d'écoles représentées : 37

Titre des trois projets de loi étudiés :

1. Loi ayant pour objet de promouvoir la culture chez les jeunes
2. Loi concernant l'éducation sexuelle des jeunes en milieu scolaire
3. Loi visant à instaurer des mesures concernant l'image véhiculée dans la publicité et à conscientiser les jeunes quant à l'influence de certaines publicités

Les projets de loi 2 et 3 ont été adoptés.

TOURNÉE DE LA PRÉSIDENCE

Lancée le 6 novembre 2009, la Tournée de la présidence a permis au président de l'Assemblée nationale et aux trois vice-présidents, accompagnés par les députés des circonscriptions visées, de visiter 24 écoles secondaires dans 10 régions du Québec et de rencontrer quelque 4 500 élèves intéressés par les institutions parlementaires.

Sur le thème « La démocratie au cœur de nos vies », cette activité vise à sensibiliser les élèves à l'importance de la démocratie et de la participation citoyenne, à promouvoir le rôle de l'Assemblée nationale et à faire connaître les fonctions des députés et de la présidence. La tournée se poursuivra au printemps 2010 dans d'autres régions du Québec.

Le saviez-vous ?

En plus de leur permettre de jouer le rôle de député, deux simulations parlementaires de l'Assemblée nationale permettent à des jeunes de s'initier au métier d'attaché de presse ou de journaliste. Bien informés de l'actualité parlementaire par les apprentis attachés de presse du gouvernement et des groupes d'opposition, les apprentis journalistes produisent le journal *L'attaché de presse*, publié une seule fois à la fin du Parlement des jeunes, et le journal *Vox Populi*, distribué cinq fois durant la semaine de travaux parlementaires du Forum étudiant. Ces publications sont en ligne dans la section « Activités éducatives » du site Internet de l'Assemblée nationale.

Parlement jeunesse, Parlement étudiant et Parlement des sages

Que ce soit en accompagnant un organisme qui réalise une simulation parlementaire ou en assurant la logistique de l'activité, l'Assemblée nationale offre son appui à différents groupes dans l'organisation de leur simulation. Mentionnons le Parlement des sages, qui réunit des personnes retraitées et préretraitées, le Parlement jeunesse et le Parlement étudiant qui s'adressent aux étudiants des collèges et universités. Pendant quelques jours, ces groupes s'initient au processus législatif et parlementaire.

La Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Cette Fondation de l'Assemblée nationale porte le nom de celui qui a été salué à son décès comme l'un des grands intellectuels du Québec. Depuis 1978, elle perpétue, auprès du grand public et des jeunes en particulier, la mémoire de ce juriste et de cet universitaire, historien, auteur et humaniste, M. Jean-Charles Bonenfant.

Dans la poursuite de son oeuvre ayant comme pierre d'assise le rayonnement de la démocratie et des institutions parlementaires, la Fondation organise chaque année de multiples activités. Parmi celles-ci, on compte les Parlements au secondaire, qui joignent plus de 5 000 élèves de 13 à 17 ans dans leur milieu scolaire, ainsi qu'une conférence portant sur des thèmes relatifs au parlementarisme. Elle offre également des stages parlementaires assortis de bourses aux étudiants des universités québécoises.

En 2009-2010, la Fondation est plus que jamais présente dans les établissements d'enseignement avec son nouveau projet des Parlements au primaire, qui s'adresse à des élèves du primaire dans leur milieu et leur permet d'expérimenter un nouveau mode de fonctionnement du conseil d'élèves inspiré de certains aspects du parlementarisme.

Stages parlementaires

Chaque année depuis 1978, la Fondation Jean-Charles-Bonenfant offre à des étudiants la possibilité de faire à l'Assemblée nationale un stage parlementaire assorti d'une bourse. Ces stagiaires vivent les nombreuses facettes de la vie parlementaire québécoise et se familiarisent avec le fonctionnement de l'Assemblée nationale et des institutions qui en relèvent, soit le Vérificateur général, le Protecteur du citoyen, le Directeur général des élections et le Commissaire au lobbyisme. Par la suite, chacun d'eux est jumelé à un député du groupe parlementaire formant le gouvernement, puis à un député d'opposition. Ils participent aussi à une mission à l'étranger et rédigent un mémoire d'analyse comparative entre différents systèmes parlementaires.

Les boursiers stagiaires 2008-2009, de gauche à droite : Pierre-Olivier Legault-Tremblay, Marie-Astrid Ospina D'Amours, Olivier Bégin-Caouette, Pierre-Luc Turgeon et Marc-André Turcotte

En juin 2009, les boursiers stagiaires 2008-2009, Olivier Bégin-Caouette, Pierre-Olivier Legault-Tremblay, Marie-Astrid Ospina D'Amours, Marc-André Turcotte et Pierre-Luc Turgeon ont terminé leur stage. Au cours de ces dix mois, les boursiers stagiaires ont approfondi leurs connaissances sur le système parlementaire québécois et ont eu l'occasion de le comparer avec celui du Brésil où ils ont séjourné. Ils se sont particulièrement intéressés au mode de scrutin électronique, au vote obligatoire ainsi qu'au dynamisme du fédéralisme brésilien.

Le 16 juin, une cérémonie officielle présidée par M. Jacques Chagnon, deuxième vice-président de l'Assemblée nationale et vice-président de la Fondation, a souligné la fin de cette année bien remplie ainsi que le dépôt officiel des essais rédigés pendant le stage. En voici les titres :

- *Les parlementaires québécois et leur influence sur la réforme de l'éducation de 1997* (Olivier Bégin-Caouette)
- *La promesse d'un rôle accru pour l'Assemblée nationale et le gouvernement du Québec dans les négociations commerciales internationales : Analyse des négociations à trois niveaux* (Pierre-Olivier Legault-Tremblay)
- *Portrait de l'autonomie administrative de l'Assemblée nationale et du Bureau, en vertu de la Loi sur l'Assemblée nationale* (Marie-Astrid Ospina D'Amours)
- *Déclin du parlementarisme : collaboration des pouvoirs ou concentration des pouvoirs* (Marc-André Turcotte)
- *Les parlementaires québécois face aux défis engendrés par la mondialisation* (Pierre-Luc Turgeon)

Ces mémoires, qu'on peut trouver à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, sont aussi dans le site Internet de la Fondation, à l'adresse **www.fondationbonenfant.qc.ca**

Début des stages 2009-2010

Les boursiers stagiaires 2009-2010, Laurie Comtois, Maxime Fortin, Laurence Fouquette-L'Anglais, Pierre Lessard-Blais et Martine Sirois ont entamé leur stage par un jumelage avec un député du gouvernement, puis un député de l'opposition. De plus, ils ont rédigé leur essai durant leur stage. Ensuite, ils ont fait une mission exploratoire au Japon et ont mené une étude comparative entre la situation du Québec et celle de la préfecture de Tokyo ainsi que celle du gouvernement fédéral et celle du gouvernement japonais. Le vieillissement de la population et la culture syndicale au Japon sont des aspects qui ont particulièrement retenu leur attention.

Les boursiers stagiaires 2009-2010, de gauche à droite : Laurie Comtois, Maxime Fortin, Pierre Lessard-Blais, Martine Sirois et Laurence Fouquette-L'Anglais

Parlements au secondaire

Le projet des Parlements au secondaire correspond au mode de fonctionnement du conseil d'élèves et s'inspire de l'Assemblée nationale. Il encourage la participation des élèves de la 1re à la 5e année du secondaire à prendre part aux décisions touchant la vie de l'école, ce qui facilite un plus grand sentiment d'appartenance à leur milieu de vie. Leur participation se déroule dans un esprit de concertation entre le conseil d'établissement, la direction de l'école et les membres du personnel de l'école.

Les Parlements au secondaire permettent aux jeunes d'acquérir des connaissances sur l'Assemblée nationale et sur l'art de débattre de questions d'intérêt public en se fondant sur des valeurs comme le respect des opinions divergentes et l'art du compromis.

Pour réaliser cette initiative de participation et d'éducation à la démocratie, la Fondation Jean-Charles-Bonenfant peut compter sur la précieuse contribution financière de la compagnie Rio Tinto Alcan. La Fédération des commissions scolaires et le Secrétariat à la jeunesse contribuent aussi financièrement à l'implantation des Parlements au secondaire.

Au 31 mars 2010, les Parlements au secondaire intéressaient 191 écoles et joignaient plus de 5000 membres de conseils d'élèves.

Instaurés au printemps 2008, les Prix des Parlements au secondaire permettent de récompenser les efforts des élèves et leurs réalisations tout en favorisant la rédaction de projets de loi. La Fondation a remis à chacune des trois écoles ayant présenté les meilleurs projets de loi un prix de 500 $.

Il s'agit des projets de loi suivants :

- Loi sur la création d'un bulletin d'information matinal – (École Les Compagnons-de-Cartier, Québec)
- Loi sur l'interdiction de consommer et de posséder des boissons énergisantes à l'école (École Marcel-Raymond (Lorrainville)
- Loi sur la création d'un salon étudiant (École aux Quatre-Vents, Bonaventure).

7e Conférence Jean-Charles-Bonenfant

Les trois participants à la conférence, de gauche à droite : MM. François Gélineau, Norman Delisle et Marcel Blanchet. À droite, l'animateur de la conférence, alors président de la Tribune de la presse, M. Pierre Duchesne.

Organisées en collaboration avec la Faculté de droit de l'Université Laval, les conférences Jean-Charles-Bonenfant portent sur les thèmes que privilégiait Jean-Charles Bonenfant, soit le parlementarisme, les principes fondamentaux du droit public, le fédéralisme et le partage des compétences, l'histoire du droit des institutions et finalement la rédaction et l'interprétation des lois.

La 7e conférence, animée par le journaliste de Radio-Canada Pierre Duchesne, a eu lieu le 18 novembre 2009 et était intitulée « La diminution de la participation électorale : comment y remédier ? » Trois conférenciers invités ont débattu du sujet : Me Marcel Blanchet, directeur général des élections, M. François Gélineau, professeur de science politique à l'Université Laval, et M. Norman Delisle, ancien journaliste et membre de la Tribune de la presse.

M. Gélineau a profité de l'occasion pour dévoiler les résultats d'une recherche sur les motifs de la participation électorale au Québec. Cette recherche, qu'il a dirigée pour le compte du Directeur général des élections, a été confiée à la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval.

Cours en droit et procédure parlementaires à l'Université Laval

L'Université Laval et l'Assemblée nationale ont collaboré, pour une sixième année, afin d'offrir un cours en droit et procédure parlementaires. Élaboré précisément pour les étudiants en droit et en science politique, ce cours a pour objectif de leur faire comprendre les règles et principes qui caractérisent l'organisation et le fonctionnement des travaux parlementaires se déroulant à l'Assemblée nationale.

Formation en procédure parlementaire

En 2009-2010, le personnel du secteur parlementaire a de nouveau répondu à des demandes de formation en procédure parlementaire ajustées à la suite de l'adoption de la réforme pour différents groupes cibles, tels que du personnel des ministères et des organismes publics ainsi que des étudiants inscrits à certains cours universitaires.

Programme Jeunes explorateurs d'un jour

Pour la quatrième fois, l'activité Jeunes explorateurs d'un jour s'est déroulée à l'Assemblée nationale, le 23 avril 2009. Les jeunes ont pu explorer un métier ou une profession qui les intéresse, tels que ceux de réalisateur et de caméraman. Parrainés par un employé de la Direction de la diffusion des débats, 9 élèves de 4e et 5e secondaire ont plongé dans un nouvel environnement de travail et ont découvert les multiples facettes du métier ou de la profession qui les passionne. Pour plus d'information : **www.jeunes-explorateurs.org**.

UNE ASSEMBLÉE NATIONALE OUVERTE AUX CITOYENS

Journée portes ouvertes de l'hôtel du Parlement et visite de ses jardins

Le 24 juin, jour de la fête nationale du Québec, près de 2 000 personnes ont répondu à l'invitation du président de l'Assemblée nationale, M. Yvon Vallières, à venir le rencontrer personnellement et à visiter l'hôtel du Parlement. Musiciens, maquilleuse, magicien, historiens et guides expérimentés étaient sur place pour divertir et informer les visiteurs ainsi que pour répondre à leurs questions, d'une part sur l'architecture et l'ornementation de l'hôtel du Parlement et, d'autre part, sur le rôle et le travail des députés. La Bibliothèque de l'Assemblée nationale était aussi ouverte aux visiteurs.

Horloges et débats : le temps au cœur de l'Assemblée nationale

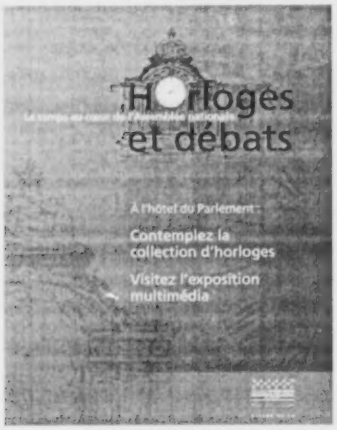

Présentée dans le hall principal et la galerie des présidents de l'hôtel du Parlement, l'exposition *Horloges et débats : le temps au cœur de l'Assemblée nationale* met en lumière le rôle majeur du temps dans le fonctionnement du Parlement et le travail des députés. Les visiteurs sont invités à mettre à l'épreuve leurs connaissances à l'aide d'un jeu-questionnaire interactif. L'exposition met aussi en valeur une collection de 15 horloges faisant partie du patrimoine de l'Assemblée nationale. Elle accorde une place particulière à Cyrille Duquet, horloger de Québec et concepteur de plusieurs des instruments de mesure du temps de l'hôtel du Parlement, et rappelle sa contribution à l'horlogerie québécoise.

Prestance et beauté, la Colline révélée à l'Observatoire de la Capitale

Le 23 septembre 2009, le président de l'Assemblée nationale, M. Yvon Vallières, et le président et directeur général de la Commission de la capitale nationale du Québec, M. Jacques Langlois, ont inauguré, à l'Observatoire de la Capitale, l'exposition de photos *Prestance et beauté, la Colline révélée* du photographe officiel de l'Assemblée nationale, M. Christian Chevalier.

Sur la façade Est de l'Observatoire de la Capitale, on peut admirer 24 photographies de l'artiste dévoilant les beautés de la colline Parlementaire, dont l'hôtel du Parlement et ses annexes, les jardins de la colline, la place de l'Assemblée-Nationale et la fontaine de Tourny. Au fil des saisons, de jour comme de nuit, le photographe propose une plongée originale au cœur de ce lieu symbolique de l'exercice du pouvoir.

M. Christian Chevalier, photographe officiel de l'Assemblée nationale, à côté de l'exposition.

Le saviez-vous ?

L'horloge de la tour centrale de l'hôtel du Parlement est l'œuvre maîtresse de l'horloger Cyrille Duquet. Les visiteurs peuvent la découvrir en gravissant près de 200 marches de la tour centrale de l'hôtel du Parlement en compagnie du maître-horloger André Viger. Jusqu'au 31 mars 2010, environ 150 visiteurs ont profité de cette occasion.

L'horloger de l'Assemblée nationale, M. André Viger, en compagnie du président de l'Assemblée nationale, M. Yvon Vallières, lors du lancement de l'exposition *Horloges et débats : le temps au cœur de l'Assemblée nationale*.

Duplessis à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

C'est en 2009 qu'a eu lieu le 50e anniversaire du décès de celui qui a occupé la charge de premier ministre pendant près de 20 ans et qui a marqué l'histoire politique du Québec : Maurice Duplessis. Son héritage est imposant et le personnage ne laisse personne indifférent : c'est pourquoi l'Assemblée nationale lui a consacré une exposition présentée à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

L'exposition Duplessis a été inaugurée à l'occasion du colloque Duplessis, son milieu, son époque, qui s'est déroulé d'abord à Trois-Rivières, les 17 et 18 septembre 2009, puis à l'Assemblée nationale, le 25 septembre 2009. Elle a pris fin le 5 février 2010.

Le Devoir : témoin de la vie politique québécoise

Élu député à l'Assemblée législative en 1908, Henri Bourassa a fondé le journal *Le Devoir* en 1910. Témoin unique en son genre de l'actualité politique québécoise, ce quotidien occupe une place de premier plan dans l'histoire du Québec.

Exposition originale et inédite, *Le Devoir : témoin de la vie politique québécoise* est un rendez-vous pour découvrir l'histoire du quotidien, son fondateur, ses directeurs, ses journalistes et quelques événements marquants de l'histoire politique du Québec que *Le Devoir* a couverts.

Cette exposition, qui sera présentée jusqu'au 1er octobre 2010, souligne le 100e anniversaire du quotidien.

De gauche à droite : le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, le directeur du journal *Le Devoir*, M. Bernard Descôteaux et le président de l'Assemblée nationale, M. Yvon Vallières, le jour du lancement de l'exposition *Le Devoir : témoin de la vie politique québécoise* à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Sur les traces des députés

Inaugurée à l'occasion de la journée du livre politique au Québec, l'exposition *Sur les traces des députés* valorise le patrimoine archivistique de parlementaires québécois. Par leurs actions, les députés québécois laissent leur empreinte dans la vie quotidienne de leurs commettants, de leur région, de leur parti, et ce, tout au long de leur passage en politique. L'exposition aborde les grandes étapes de la vie des députés et montre des documents conservés dans leurs fonds d'archives.

Exposition à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Le Québec, ses députés, ses régions

Depuis décembre 2006, un « grand courant de coeurs et d'esprits » déferle sur l'hôtel du Parlement. En 2009, l'Assemblée nationale a mis à jour les vidéos de présentation des députés et déplacé l'exposition permanente *Le Québec, ses députés, ses régions* dans le Centre des visiteurs. Pour une troisième année, l'Assemblée nationale montre la beauté et la richesse des 17 régions du Québec, vues par les députés et présentées au moyen de photographies saisissantes.

Partie intégrante de l'exposition, les vidéos permettent aux 125 députés de se présenter, d'expliquer leur rôle à l'Assemblée nationale et de parler de leur région. En plus de pouvoir être visionnées à partir des bornes interactives placées au Centre des visiteurs, ces vidéos sont accessibles à partir des notices biographiques des députés dans le site Internet de l'Assemblée nationale (assnat.qc.ca). Elles sont également diffusées sur le Canal de l'Assemblée nationale.

Des moyens pour agrémenter le passage des visiteurs

Salle d'accueil pour les étudiants
En juin 2009, un nouveau local a été mis à la disposition des parlementaires pour faciliter l'accueil de groupes d'étudiants en visite à l'hôtel du Parlement, leur permettant ainsi d'échanger en toute quiétude, loin de l'effervescence des travaux parlementaires.

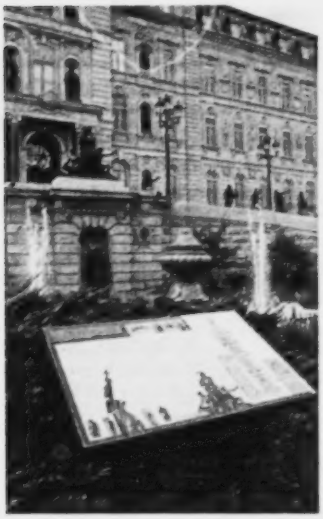

Mise en valeur des statues du parcours de visite extérieure
Un important travail de mise en valeur des statues qui ornent l'hôtel du Parlement a été réalisé en 2009-2010. Toujours pour le parcours de visite autonome extérieure, de l'information supplémentaire a été ajoutée, de même que de nouveaux panneaux explicatifs de chaque côté de la fontaine du Pêcheur à la nigogne.

Plaques de bronze sur le parvis
Sur le parvis, trois plaques de bronze donnent de l'information sur l'histoire du bâtiment, la mission de l'Assemblée nationale et la devise « Je me souviens ». Ces plaques font partie d'un parcours de visite autonome extérieure.

Les visites guidées

En tout, 83 905 personnes ont visité l'hôtel du Parlement et ses jardins du 1er avril 2009 au 31 mars 2010 et 21 679 personnes ont franchi la porte 3 pour se rendre aux restaurants, aux salles de commissions parlementaires et à La Boutique.

Statistiques de fréquentation de l'hôtel du Parlement selon la provenance

Provenance	Nombre de personnes	%
Québec	55 744	67
Autres provinces canadiennes	8 515	10
États-Unis	6 800	8
Autres pays	12 846	15
Total	**83 905**	100

Statistiques de fréquentation de l'hôtel du Parlement selon la langue

Langues	Nombre de personnes	%
Anglais	20 708	24
Espagnol	543	1
Français	62 554	74
Italien	68	0,5
Langue des signes québécoise (LSQ)	32	0,5
Total	**83 905**	100

Statistiques de fréquentation des groupes scolaires

Groupes	Nombre d'étudiants	%
Primaire	11 974	42
Secondaire	13 171	47
Collégial	1 534	5
Formation aux adultes	1 132	4
Universitaire	488	2
Total	28 299	100

Des stagiaires de la Faculté de sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval prennent soin des jardins de l'hôtel du Parlement.

Au cours de l'été 2009-2010, environ 600 passants se sont rendus au kiosque extérieur de l'hôtel du Parlement pour s'inscrire à la visite guidée des jardins et des terrains de l'hôtel du Parlement. Par ailleurs, quelque 5 200 autres s'y sont présentés pour obtenir des réponses à leurs questions.

Statistiques de fréquentation de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Plus de 9 800 personnes ont franchi les portes de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, que ce soit comme usagers, comme invités à une activité spéciale ou comme visiteurs. Journées portes ouvertes, visites guidées, lancements de livres, expositions et conférences ont aussi eu cours tout au long de l'année, attirant ainsi près de 3 300 personnes.

Les restaurants de l'hôtel du Parlement

Brunchs d'été et du Carnaval

Dans la magnifique salle à manger de style Beaux-Arts du restaurant Le Parlementaire, le personnel a accueilli plus de 1 200 visiteurs à l'occasion de ses traditionnels brunchs thématiques liés aux activités phares de la Capitale nationale. Ainsi, la fête nationale des québécois, le Festival d'été de Québec, les fêtes de la Nouvelle-France et le Carnaval de Québec ont été l'occasion pour le restaurant d'offrir à nouveau des brunchs gastronomiques conçus à partir de produits québécois et élaborés avec soin et créativité par les chefs.

Le saviez-vous ?

Des entreprises et des organismes privés font appel aux services du restaurant Le Parlementaire. Ainsi, ces clients prennent un repas dans le décor unique de la salle à manger du Parlementaire, combiné à une visite de l'hôtel du Parlement.

Le saviez-vous ?

Depuis 1995, la Boutique de l'Assemblée nationale offre des articles promotionnels provenant majoritairement du Québec, identifiés à l'Assemblée nationale, contribuant ainsi à accroître la visibilité de l'institution. Quelque 225 produits sont aussi offerts en ligne.

UN LIEU D'ÉCHANGES

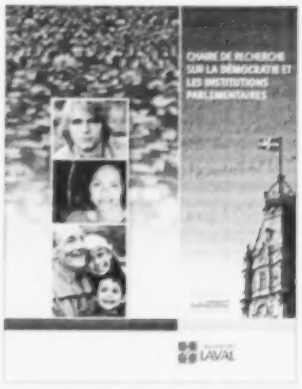

La Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires

La Chaire encourage la promotion des institutions démocratiques et parlementaires, la création d'un pôle d'excellence universitaire et la sensibilisation d'étudiants de haut niveau aux différentes dimensions du parlementarisme. Elle concourt notamment à assurer la diffusion des connaissances au moyen de colloques, conférences, et d'autres activités de même type.

Lancée le 20 novembre 2007, la Chaire associe l'Université Laval (la Faculté de sciences sociales et le Département de science politique, ainsi que la Faculté de droit), l'Assemblée nationale du Québec, le Directeur général des élections, le Vérificateur général, le Commissaire au lobbyisme, le Protecteur du citoyen et l'Assemblée nationale de la République française.

De gauche à droite, les conférenciers du colloque Changer la donne politique – Nouveaux processus constituants : MM. Louis Massicotte (Université Laval), Bertrand Mathieu (Paris I Panthéon Sorbonne), John Dinan (Wake Forest University, Caroline du nord), Karol Soltan (University of Maryland at College Park), Javier Corrales (Amherst College, Massachusetts) et Jonathan Rose (Queen's University, Kingston). Aussi sur la photo : l'organisatrice du colloque, Mme Eugénie Brouillet (Université Laval).

Parmi les activités de la Chaire, en 2009-2010, figure l'organisation du colloque international Changer la donne politique – Nouveaux processus constituants. Deux conférences ont eu lieu. La première, « Les relations du Directeur général des élections avec les parlementaires et le gouvernement », a été donnée par M. Jean-Pierre Kingsley, directeur général des élections du Canada de 1990 à 2007. La seconde, « Conférence publique sur les résultats, les effets et les conséquences des élections allemandes du 27 septembre 2009 », a été donnée par le Dr. Udo Kempf, professeur à La Haute École Pédagogique de Freiburg en Allemagne. Enfin, le livre *Le Parlement du Québec de 1867 à aujourd'hui*, écrit par le titulaire de la chaire, M. Louis Massicotte, a été lancé.

Les Journées de familiarisation à l'Assemblée nationale à l'intention des Québécoises et Québécois issus de l'immigration

À l'initiative du président de l'Assemblée nationale, avec la collaboration du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et la Commission de la capitale nationale du Québec, ces journées permettent aux participants de se familiariser avec l'institution, son fonctionnement et le travail des députés. Les participants sont invités à prendre part à une séance d'information et d'échanges avec le président de l'Assemblée nationale et les députés de leur région, en plus de faire une visite guidée de l'hôtel du Parlement et d'assister à la période de questions et de réponses orales. Ils sont également conviés à l'Observatoire de la Capitale, l'un des plus beaux points de vue donnant sur la colline Parlementaire et la ville de Québec. L'année 2009-2010 a permis aux Québécoises et Québécois issus de l'immigration provenant des régions de la Capitale-Nationale, de l'Estrie, de Montréal Sud et de Laval de profiter de ces invitations du président de l'Assemblée nationale.

La 7e Journée du livre politique au Québec

La 7e Journée du livre politique a eu lieu le 14 avril 2009. Cette activité de l'Assemblée nationale vise à mieux faire connaître aux parlementaires et au grand public le genre littéraire qu'est le livre politique et à en récompenser les auteurs.

Le programme de cette journée comprenait le lancement de l'exposition *Sur les traces des députés*, une conférence de M. Riccardo Petrella intitulée « Vers une nouvelle architecture politique mondiale : souveraineté des peuples et de l'humanité », ainsi qu'une table ronde sur « la souveraineté des États dans un contexte de mondialisation » avec, comme participants, Paul-André Comeau, professeur invité à l'École nationale d'administration publique (ENAP) à Montréal ; Marie-Hélène D'Entremont-Sauvé, responsable des communications pour le parti politique Vision Montréal ; Riccardo Petrella, économiste et politologue émérite et Michel Venne, fondateur et directeur général de l'Institut du Nouveau Monde.

Les auteurs suivants ont été récompensés à l'occasion d'une cérémonie à la fin de la journée :

- Dominique Labbé et Denis Monière ont remporté le prix de la Présidence de l'Assemblée nationale pour leur ouvrage *Les mots qui nous gouvernent : le discours des premiers ministres québécois : 1960-2005*.

- Charles-Philippe Courtois a obtenu le prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant ainsi que le prix du ministère des Relations internationales du Québec/Ministère des Affaires étrangères de France pour sa thèse de doctorat *Trois mouvements intellectuels québécois et leurs relations françaises : l'Action française, la Relève et la nation (1917-1939)*.

- Valérie Lapointe-Gagnon a mérité le prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant pour son mémoire de maîtrise *De fiel et de miel : les représentations de la stratégie de gestion de la crise post-référendaire présentes dans la presse canadienne, 1995-1999*.

LES COMMUNICATIONS

Plan de communication publique 2009-2012

Découlant du Plan stratégique 2009-2012 de l'administration de l'Assemblée nationale, le Plan de communication publique 2009-2012 propose une série de nouveaux moyens pour rapprocher l'institution et les parlementaires des citoyens, tels que la stratégie jeunesse, l'enrichissement de la programmation du Canal de l'Assemblée, l'optimisation de l'utilisation du site Internet et l'organisation d'activités thématiques originales ouvertes à la population.

Le Canal de l'Assemblée nationale

En direct sur le Canal, en différé ou en webdiffusion, l'Assemblée nationale diffuse de l'information sur ses diverses activités. Activités parlementaires ou pédagogiques, visites de dignitaires, capsules informatives sur les expositions, entrevues ou séries documentaires : les citoyens ont accès à une programmation plus riche et diversifiée que jamais.

Service de captation vidéo	Nombre d'événements	Durée
Captation télévisuelle	1 093	1 857 h 50
Tournage portatif	107	327 h 05
Sonorisation	166	371 h 10
Enregistrement numérique, *Journal des débats*	1 123	1 968 h 28

Canal de l'Assemblée nationale		Nombre d'activités	Durée
Activités parlementaires	Travaux parlementaires et activités de presse	1 543	2 675 h 04
Production interne	Promotion institutionnelle	–	555 h 23
	Mémoire de députés et *Figures de la démocratie*	–	265 h 23
	Vœux des parlementaires / Vœux de la fête nationale et des fêtes	–	171 h 32
	Programmation spéciale, 50 ans du Service de la télédiffusion des débats	–	92 h 38
Total d'heures de diffusion externe			5 760 h
Total d'heures d'animation électronique en continu			4 999 h 59
Total d'heures de diffusion du Canal			8 760 h

Statistiques de diffusion du Canal de l'Assemblée nationale (en heures)

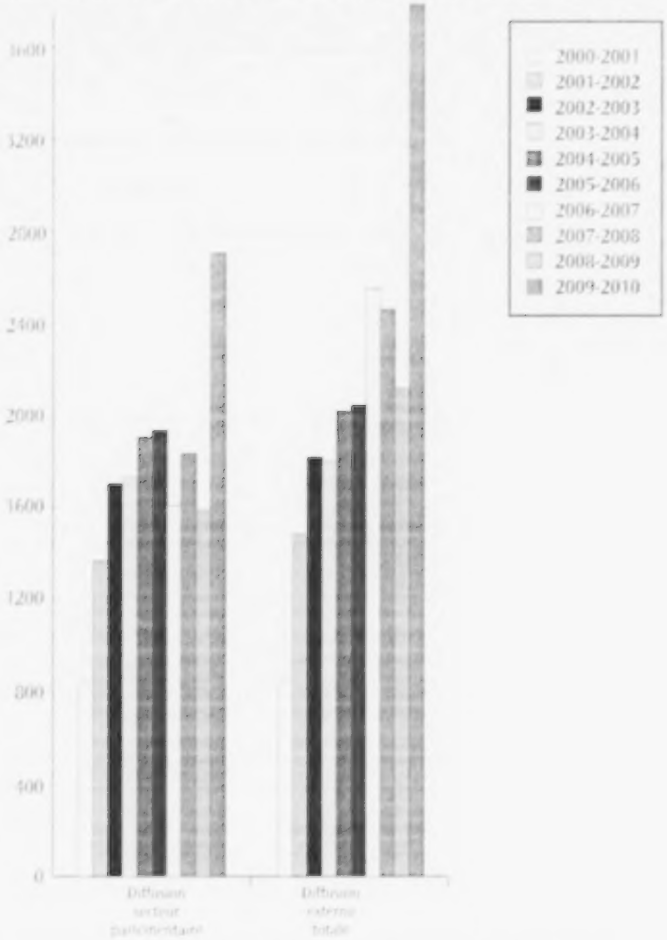

Lancement de la nouvelle série télévisée *Figures de la démocratie*

La nouvelle série documentaire télévisée *Figures de la démocratie* met en lumière les grands personnages et institutions qui ont marqué l'histoire de la démocratie québécoise, de l'époque du Régime français à nos jours. Les épisodes sont télédiffusés sur le Canal et dans le site Internet de l'Assemblée nationale.

La première émission, diffusée le 22 février à 19 heures, portait sur Henri Bourassa qui, entre autres réalisations, a fondé *Le Devoir*.

Mémoires de députés

Grâce à la participation d'ex-parlementaires, 34 émissions originales de *Mémoires de députés* ont été présentées sur les ondes du Canal et dans le site Internet de l'Assemblée nationale au cours de l'année 2009-2010.

Par ailleurs, la 100e émission de la série, consacrée à la carrière de Mme Claire-Hélène Hovington, députée de la circonscription de Matane de 1985 à 1994, a été diffusée le 14 mars 2010. À cette occasion, le président de l'Assemblée nationale et celui de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec ont rendu hommage à ceux qui ont été à l'origine de cette initiative, aux artisans de cette série et aux anciens parlementaires qui ont collaboré à *Mémoires de députés*.

UNE ASSEMBLÉE QUI CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lancement du Plan d'action de l'Assemblée nationale en matière de développement durable

Prenant appui sur le bilan des actions déjà posées en cette matière, notamment au cours de la campagne de 2007, *Pour l'avenir, je récupère*, le Plan d'action de l'Assemblée nationale en matière de développement durable a été rendu public le 12 novembre 2009 par le président, M. Yvon Vallières, en compagnie de la ministre Line Beauchamp, représentante du premier ministre, M^me^ Pauline Marois, chef de l'opposition officielle et M. François Bonnardel, alors chef du deuxième groupe d'opposition. Le titulaire de la Chaire de recherche et d'intervention en écoconseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, M. Claude Villeneuve, était également présent afin d'appuyer la démarche de l'Assemblée nationale.

Fruit du travail réalisé depuis 2008, ce plan, auquel tout le personnel de l'Assemblée a été invité à participer, propose 11 objectifs et prévoit 40 mesures concernant l'une ou l'autre des dimensions du développement durable (sociale, économique, éthique et écologique). Il s'échelonnera sur trois ans.

Gestes en faveur du développement durable

Pour l'exercice 2009-2010, plusieurs activités inscrites au plan d'action ont été réalisées. Parmi celles-ci, notons l'acquisition d'un véhicule électrique NEMO, la publication de guides pour le travail vert et pour des activités écoresponsables.

Toujours dans le but de respecter davantage les principes du développement durable et de faire des économies d'énergie, divers travaux, tels que le remplacement des pompes des systèmes de chauffage et de climatisation ainsi que l'installation d'une thermopompe ont été faits à l'édifice Jean-Antoine-Panet.

Par ailleurs, le 14 octobre 2009, l'Assemblée nationale est passée au niveau 2 du programme Ici on recycle par Recyc-Québec. Cette reconnaissance est le fruit des actions menées en faveur de la réduction à la source, du réemploi, du recyclage et de la valorisation des matières résiduelles.

Enfin, pour poursuivre ses efforts de réduction des matières résiduelles, l'Assemblée nationale a commencé à utiliser des poubelles à des fins de compostage.

Le Plan d'action de l'Assemblée nationale en matière de développement durable est accessible en ligne dans la section Développement durable du site de l'Assemblée nationale à l'adresse assnat.qc.ca.

De gauche à droite : M. François Bonnardel, M. Scott McKay, Mme Line Beauchamp, M. Claude Villeneuve et M. Yvon Vallières, lors du dévoilement du Plan d'action de l'Assemblée nationale en matière de développement durable, le 12 novembre 2009.

Véhicule électrique NÉMO

Respectant son engagement de se mobiliser pour le développement durable, l'Assemblée nationale a pourvu le Service de la messagerie d'un véhicule électrique, dévoilé au cours du lancement du Plan d'action en matière de développement durable, le 12 novembre 2009.

Ce petit camion, mû par un moteur électrique et alimenté par un ensemble de batteries, ne produit aucune émission de CO^2 ni de bruit. Il a une autonomie de 115 kilomètres à une vitesse de 40 km/h. Sa charge utile maximale est de 1000 livres. Le coût du véhicule, assemblé à Laval par la compagnie québécoise NÉMO inc., est de l'ordre de 35 000 $.

Les messagers de l'Assemblée nationale parcourent environ 25 000 kilomètres annuellement. Six mille cinq cents dollars ont été dépensés en essence en 2008-2009. Pour sa part, le NÉMO coûte approximativement 0,75 $/100 km, ce qui représente près de 190 $ par année en électricité pour le faire rouler, une économie de 6 312,50 $. Ainsi, l'achat du petit camion sera amorti sur environ cinq ans.

Faire le choix d'un véhicule électrique traduit la volonté de l'Assemblée nationale de contribuer concrètement au développement durable.

Le saviez-vous ?

Les équipements informatiques qui doivent être mis en surplus pour désuétude sont envoyés à des organismes comme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ) et le Centre de Formation en Entreprise et Récupération (CFER) qui, en plus d'utiliser les équipements à des fins de formation, s'assurent que les appareils devant être éliminés le seront selon des règles écologiques.

Petit-déjeuner-conférence sur la gestion de l'eau

Le 11 novembre 2009, au restaurant Le Parlementaire, le président a offert aux députés et au personnel politique et administratif un petit-déjeuner-conférence ayant pour thème « Le député, un partenaire incontournable pour la gestion locale de l'eau », prononcée par M. Raymond Jost, secrétaire général du Secrétariat international de l'eau. Une élève de l'École Montagnac de Lac-Beauport a profité de l'occasion pour remettre au président une mosaïque représentative de l'eau réalisée par sa classe.

LE PATRIMOINE

LE PATRIMOINE

LE PATRIMOINE DOCUMENTAIRE

Les Publications du Québec et l'Assemblée nationale remportent un prix Zénith

La cérémonie de remise des prix Zénith 2009, qui récompensent l'excellence en communication gouvernementale, a eu lieu le 20 mai 2009. L'Assemblée nationale et les Publications du Québec ont remporté un Zénith dans la catégorie *Édition – Document de prestige pour l'ouvrage Québec : quatre siècles d'une capitale*. C'est une récompense de plus pour les auteurs Christian Blais, Gilles Gallichan, Frédéric Lemieux et Jocelyn Saint-Pierre, qui ont également reçu le Médaillon commémoratif du 400e anniversaire de Québec, en 2008.

De gauche à droite : MM. Christian Blais et Frédéric Lemieux, deux des quatre auteurs du livre *Québec : quatre siècles d'une capitale* qui a mérité un Zénith dans la catégorie Édition – Document de prestige, accompagnés de Mmes Ann Picard, Brigitte Garnier, Diane Jean, M. Jean Saint-Pierre, Mmes Joan Deraîche et Francine Bouchard.

Parution de la brochure *Qui sont-elles ?*

En vue de rendre hommage aux 36 femmes élues députées à l'occasion des élections générales du 8 décembre 2008, le Conseil du statut de la femme et l'Assemblée nationale ont produit *Qui sont-elles?*, une publication qui présente le portrait de l'ensemble des députées et souligne leur progression. À force de courage et de conviction, elles ont taillé leur place au sein de notre institution parlementaire, façonnant ainsi le visage de notre société.

Le saviez-vous ?

Le Parlement québécois a toujours maintenu vivante en ses murs une tradition de culture politique, juridique et historique. À la fin du XIXe siècle, plus de 13 000 pages de documents d'archives sont retranscrites et publiées sous les auspices de la Législature de Québec. De nos jours, l'Assemblée nationale du Québec joue toujours un rôle important dans la publication de livres ou de documents en lien avec l'histoire parlementaire et politique du Québec.

Prix de l'Institut d'histoire de l'Amérique française

En avril 2009, l'Assemblée nationale et l'Institut d'histoire de l'Amérique française (IHAF) se sont associés afin de créer un prix littéraire assorti d'une bourse de 3 000 $.

Ce prix vise à favoriser la production d'ouvrages ayant trait à l'histoire politique de l'Amérique française, qui s'imposent par leur qualité, leur originalité, la rigueur de la recherche historique et leur accessibilité au grand public.

Il témoigne de la volonté de l'Assemblée nationale du Québec de mettre en valeur son patrimoine et de diffuser les connaissances en matière d'histoire et de politique par des ouvrages de qualité très pertinents.

Pour la première fois, le Prix de l'Institut d'histoire de l'Amérique française et de l'Assemblée nationale du Québec 2009 a été décerné au document collectif *France – Canada – Québec : 400 ans de relations d'exception*, publié sous la direction de Serge Joyal et de Paul-André Linteau.

Réédition du *Dictionnaire des parlementaires du Québec de 1792 à nos jours*

Le 25 novembre 2009 a été lancée une réédition du *Dictionnaire des parlementaires du Québec de 1792 à nos jours*, au cours d'une cérémonie soulignant les 15 et 20 années de vie parlementaire de plusieurs députés québécois actuels.

Cet ouvrage, qui offre plus de 2 400 notices biographiques de parlementaires, en est à sa 3e édition. L'Assemblée nationale a d'abord publié, en 1980, le *Répertoire des parlementaires du Québec, 1867-1978* puis, douze ans plus tard, le *Dictionnaire des parlementaires du Québec, 1792-1992*, à l'occasion du Bicentenaire des institutions parlementaires.

Le dictionnaire comprend, pour la première fois, une courte analyse de plusieurs dimensions de l'expérience parlementaire au Québec : espérance de vie politique, appartenance à différents groupes professionnels, comparaison entre les sexes, différences entre la composition de notre institution et celle du Conseil législatif de l'époque.

Le saviez-vous ?

Au cours de l'année, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale a complété le traitement des fonds d'archives de MM. Louis-Philippe Lacroix, Jérôme Proulx et Mario Dumont. Ces fonds s'ajoutent aux quelque 30 autres accessibles à la Bibliothèque.

Collections de la Bibliothèque et bibliothèque virtuelle

Au 31 mars 2010, on pouvait consulter à la Bibliothèque plus de 2,1 millions de documents répartis comme suit :

Imprimés	
monographies	492 213
revues	280 217
journaux	711 376
Microdocuments	
microfilms	36 880
microfiches	570 065
Documents électroniques (en ligne, cédéroms)	8 109
Enregistrements sonores	185
Vidéocassettes	875
Affiches, cartes et photographies	949
Total	**2 100 869**

Quelques chiffres

Le personnel du Service de la référence de la Bibliothèque a répondu, en 2009-2010, à 9 560 demandes d'information et de recherche. De ce nombre, 4 246 venaient des parlementaires, de leurs collaborateurs, du personnel de l'Assemblée nationale ou d'organismes relevant de l'Assemblée nationale. Les bibliothécaires ont aussi produit huit bibliographies thématiques sur des sujets aussi variés que le décrochage scolaire ou l'administration des parlements. Ils ont aussi fait paraître des listes de nouveautés reçues à la Bibliothèque et ont continué à alimenter la bibliographie sur le parlementarisme au Québec, consultable en ligne et constituant la source d'information la plus complète à ce jour sur le travail parlementaire québécois.

Dévoilement de la photographie du 43e président de l'Assemblée nationale, M. François Gendron

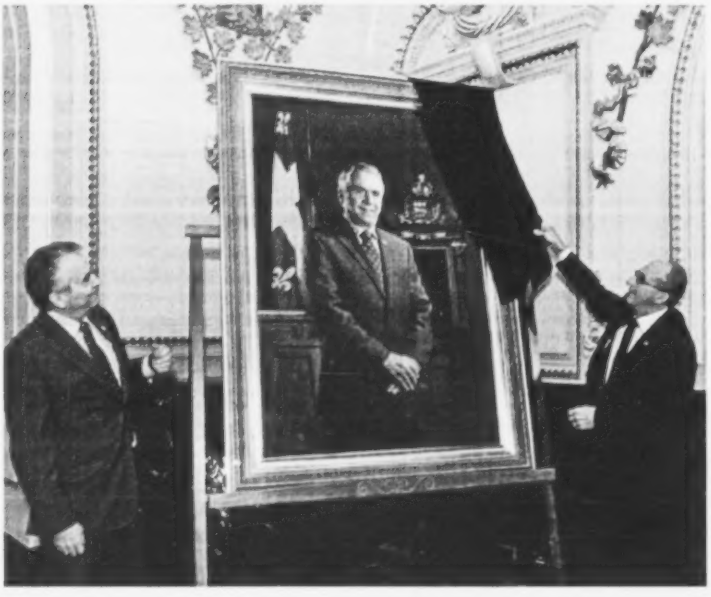

Le mardi 12 mai 2009, le président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Yvon Vallières, a dévoilé la photographie de son prédécesseur, M. François Gendron, qui a été le 43e président de l'Assemblée nationale, du 21 octobre 2008 au 13 janvier 2009. La cérémonie s'est déroulée dans le hall principal de l'hôtel du Parlement, à la galerie des présidents, en présence de M. Gendron et du photographe, M. Christian Chevalier. M. Gendron marche dans les pas du 42e président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, qui était revenu à la tradition de la photographie, largement répandue dans la première moitié du XXe siècle.

9e et 10e phases de restauration des bureaux de l'hôtel du Parlement

La réalisation des 9e et 10e phases a permis de restaurer 45 des 310 locaux occupés par les parlementaires et leur personnel. À ce jour, 84 % des travaux ont été menés à terme.

Les interventions ont porté sur la restauration des finis de plâtre et des boiseries, l'installation de nouveaux planchers ainsi que d'appareils d'éclairage appropriés au caractère patrimonial de l'immeuble. C'est la première fois depuis la construction du parlement, il y a plus de 120 ans, qu'étaient rénovés ces locaux.

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2010*

* *Les mandats des unités administratives sont décrits en annexe.*

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La gestion de l'Assemblée nationale se fait dans le cadre des lois, règlements et règles qui lui sont applicables. Cependant, afin de préserver l'autonomie administrative de l'institution, la Loi sur l'Assemblée nationale a instauré le Bureau de l'Assemblée nationale, qui est en quelque sorte son conseil d'administration. Il adopte tout règlement qu'il juge nécessaire à la gestion de l'Assemblée nationale. Le Bureau doit, entre autres, approuver les prévisions budgétaires de l'Assemblée nationale et réglementer des domaines qui touchent de près les députés, telles leurs diverses allocations et leurs conditions de travail.

Bureau de l'Assemblée nationale

Président du Bureau : M. Yvon Vallières

Membres :

Parti libéral du Québec	Parti québécois	Action démocratique du Québec
M. Stéphane Billette	M. Nicolas Girard	M. Janvier Grondin
M. Germain Chevarie	M^me^ Lorraine Richard	
M. Yvon Marcoux	M. Bertrand Saint-Arnaud	
M. Michel Matte		
M^me^ Filomena Rotiroti		

Membres suppléants :

Parti libéral du Québec	Parti québécois	Action démocratique du Québec
M. Daniel Bernard	M. Maxime Dufour	M^me^ Sylvie Roy
M^me^ Lucie Charlebois	M^me^ Véronique Hivon	
M^me^ Johanne Gonthier	M^me^ Sylvie Lévesque	
M. Pierre Moreau		
M. Pierre Reid		

LE PERSONNEL

L'effectif

Pour mener à bien sa mission, l'Assemblée nationale dispose de 536 postes réguliers et de 71 postes occasionnels, pour un total de 607 postes. Le secteur politique est composé de directeurs de cabinets, d'attachés politiques, de conseillers et d'employés de soutien. Cela représente 540 personnes, tant sur la colline Parlementaire que dans les bureaux de députés en circonscription.

Effectif du secteur administratif par tranche d'âge

35 ans et moins	27 %
36 - 40 ans	9 %
41 - 45 ans	12 %
46 - 50 ans	15 %
51 - 55 ans	18 %
56 ans et plus	19 %

Statistiques sur la répartition de l'effectif du secteur administratif par catégorie d'emploi

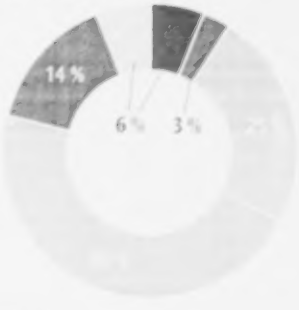

- Cadres
- Professionnels
- Fonctionnaires
- Ouvriers
- Agents de la paix
- Autres

Femmes	52 %
Hommes	48 %

Un quart de siècle de dévouement

En présence du président de l'Assemblée nationale, M. Yvon Vallières, du secrétaire général, M. François Côté, et de plusieurs autres invités, une cérémonie a eu lieu le 11 décembre 2009 pour souligner le dévouement du personnel ayant travaillé 25 ans à l'Assemblée nationale ou dans la fonction publique. Mmes Carole Gagné, Claudette Gauvreau, Gisèle Guay, Claire Jacques, Guylaine Poulin, Sylvie St-Hilaire et Manon Voyer ainsi que MM. Alain Bernard, Léonce Cantin, Bertrand Nadeau, Jean-Louis Parent et Jean-François Plante ont été honorés à cette occasion.

Implantation de la 2e étape de SAGIR

Dès mai 2009, les travaux technologiques et de révision des processus de travail ont été entrepris en vue de l'implantation de SGR2, la deuxième grande étape de la Stratégie d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR), qui concerne la gestion des ressources humaines.

Rappelons que l'Assemblée nationale s'est engagée dans la voie de la modernisation de ses infrastructures informatiques en gestion des ressources financières, matérielles et humaines. Cette opération d'envergure à l'échelle de la fonction publique se veut une solution de remplacement des systèmes actuels désuets par la solution d'affaires SAGIR, structurée en sept étapes distinctes réparties sur plusieurs années.

Perfectionnement

Programme de formation pour les juristes de l'Assemblée nationale

Depuis le 1er avril 2009, tous les membres du Barreau du Québec sont soumis à une nouvelle obligation et doivent suivre des activités de formation d'une durée d'au moins 30 heures par période de référence de deux ans. Celles-ci leur permettent d'acquérir, de mettre à jour et d'améliorer les compétences professionnelles liées à l'exercice de la profession.

Afin d'aider les employés et les députés membres du Barreau à remplir cette obligation, l'Assemblée nationale a mis sur pied un projet d'une durée d'un an qui consiste en un programme de formation en milieu de travail.

Santé

Mois de la nutrition

Afin que son personnel maintienne une saine alimentation favorisant un style de vie actif, l'Assemblée nationale a organisé des activités soulignant le Mois de la nutrition, sur le thème « Célébrons nos aliments de la terre à la table ». Ainsi, les employés ont, entre autres, été invités à une conférence, ont participé à un jeu interactif sur le Guide alimentaire canadien et ont eu la possibilité de rencontrer une nutritionniste. Des recettes santé recueillies dans le site des diététistes et nutritionnistes ont également été mises en ligne dans le Portail intranet.

La promotion de saines habitudes alimentaires s'inscrit dans la politique de santé et sécurité au travail instaurée à l'Assemblée nationale, qui veille au bien-être physique et psychologique de son personnel, de même que dans le plan d'action en matière de développement durable.

Collecte de sang

Trente-sept employés ont fait « don de vie » en offrant généreusement quelques millilitres de leur sang à l'occasion de la collecte d'Héma Québec, le 10 juin 2009.

Mois de la santé et sécurité au travail

Septembre 2009 a été consacré mois de la santé et sécurité au travail dans le but de promouvoir différents volets portant sur la prévention au moyen d'activités de sensibilisation. Ce mois a aussi été une occasion privilégiée de partager des idées entre les responsables de la santé et sécurité au travail, le comité paritaire de santé et sécurité au travail (CPSST), les intervenants de l'Association paritaire pour la santé et sécurité du travail – Administration provinciale (APSSAP) et les employés de l'Assemblée nationale.

Le saviez-vous ?

Le comité paritaire de santé et sécurité au travail a remporté le méritas Hommage à un bâtisseur dans la catégorie « Meilleur Comité de santé et de sécurité du secteur bureau dans la fonction publique », lors du gala de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur administration provinciale (APSSAP).

Campagnes de souscription

Campagne Entraide

Le président d'honneur de la campagne, M. Yvon Vallières, ainsi que le comité Entraide 2009 ont voulu participer à l'effort collectif en proposant de nouvelles activités. Ainsi, outre le dîner de la rentrée et le repas Oktoberfest qui ont permis de recueillir des dons, un défi amical a été lancé à l'ensemble des directions qui ont répondu à l'appel avec enthousiasme.

Les unités administratives ont rivalisé d'ingéniosité afin d'amasser des fonds : cueillette de dons volontaires, défis sportifs et artistiques, vente de friandises de Noël. À cela, se sont ajoutées les retenues à la source. La générosité du personnel de l'Assemblée nationale mérite d'être soulignée, puisqu'elle a permis de dépasser l'objectif de 44 000 $. Comme le slogan de la campagne nationale le dit si bien, les membres et employés de l'Assemblée nationale ont encore une fois cette année, *laissé leur trace de générosité !*

Encan des objets au profit d'Haïti

À la suite du tremblement de terre survenu en Haïti le 12 janvier 2010, les employés de l'Assemblée nationale se sont mobilisés et ont organisé une collecte de fonds spéciale. Ainsi, le 18 février 2010, des objets de valeur donnés par les parlementaires ont été vendus aux plus offrants lors d'un encan spécial qui a permis de recueillir un montant de près de 5 000 $. Les sommes recueillies auprès des membres et employés de l'Assemblée ont été versées au fonds de secours Tremblement de terre en Haïti de la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec.

Le saviez-vous ?

Au total, le parc informatique de l'Assemblée nationale comprend 1 407 micro-ordinateurs, dont 369 portables et 511 imprimantes sur la colline Parlementaire et dans les bureaux de députés dans leurs circonscriptions.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE SE MODERNISE

L'Assemblée nationale sur le Web – Au-delà du site Internet : une plate-forme d'information bien accueillie

Le 16 mars 2010, le président de l'Assemblée nationale, M. Yvon Vallières, a annoncé la mise en ligne du nouveau site Internet de l'Assemblée. Avec ses 68 000 pages d'information et ses 7 700 vidéos, ce site renouvelé constitue une source riche, unique et fiable d'information sur les travaux parlementaires.

Ce nouveau site propose aux internautes des outils de recherche intégrés beaucoup plus efficaces et met davantage l'accent sur l'actualité parlementaire. Il offre une présentation plus dynamique et conviviale des contenus et il ajoute à ses services en ligne la possibilité de s'abonner à des fils de nouvelles (RSS).

Entre autres nouvelles possibilités et améliorations, les internautes peuvent :

- vivre les travaux parlementaires en temps réel en assistant en direct au travail des députés, à l'Assemblée et en commission
- s'abonner à des fils de nouvelles RSS
- exprimer leur opinion en signant des pétitions électroniques
- participer à des consultations publiques par Internet
- commenter des sujets à l'étude par des députés
- suivre le cheminement des projets de loi
- communiquer plus facilement avec leur député
- remonter le temps pour découvrir l'histoire parlementaire
- voir en un coup d'œil l'horaire de la journée en consultant le nouveau Calendrier des activités
- découvrir les nouvelles sections L'ABC de l'Assemblée et Actualités et salle de presse.

Près de 18 000 visiteurs ont consulté le site le jour de son lancement, ce qui représente une augmentation substantielle en comparaison avec l'affluence moyenne quotidienne, qui est de 5000 visites.

Un changement devenu nécessaire

Le site Internet de l'Assemblée nationale existait depuis 1995 et fonctionnait depuis avec la même plateforme technologique. Présentant des contenus toujours plus abondants, ne répondant plus aux attentes des utilisateurs du Web d'aujourd'hui, le site ne pouvait plus fonctionner avec cette plateforme. De plus, une modernisation des outils de gestion de l'information de l'Assemblée était nécessaire.

L'Assemblée a fait appel à l'expertise de firmes spécialisées pour améliorer la façon dont l'information est communiquée dans son site Internet et moderniser les outils logiciels, bases de données) que le personnel utilise pour créer, publier et mettre à jour cette information. Près de 30 personnes de l'Assemblée et de ces firmes privées ont collaboré durant deux ans pour atteindre les objectifs fixés.

Une nouvelle technologie pour gérer l'abondance d'information

De cette modernisation est née une base de données qui sera utilisée pour de nombreux projets informatiques de l'Assemblée, un site Internet renouvelé, ainsi qu'un logiciel utilisé pour gérer l'énorme contenu du site. Ces outils conduiront à un gain notable d'efficacité dans les processus de travail des employés.

assnat.qc.ca a tellement été renouvelé,
C'est comme avoir un siège à l'Assemblée !

LES DÉPENSES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (2009-2010)

	Dépenses (000 $)	Effectifs autorisés	
		Employés permanents*	Employés occasionnels*
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET AFFAIRES JURIDIQUES			
Bureau du secrétaire général	1 318,0	12	0
Direction des affaires juridiques et législatives	410,3	5	0
	1 728,3	17	0
AFFAIRES PARLEMENTAIRES ET BIBLIOTHÈQUE			
Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires et à la procédure	669,2	10	0
Direction de la Bibliothèque	5 243,8	76	2
Direction du secrétariat de l'Assemblée	638,7	9	3
Direction du secrétariat des commissions	1 025,1	18	1
Direction de la traduction et de l'édition des lois	490,1	17	0
	8 066,9	130	6
AFFAIRES INFORMATIONNELLES ET INSTITUTIONNELLES			
Direction générale de l'information et des affaires institutionnelles	420,4	5	0
Direction du protocole et de l'accueil	2 045,8	35	5
Direction des relations interparlementaires et internationales	2 265,8	23	0
Direction des communications	1 240,0	18	1
Direction des programmes pédagogiques	614,6	8	0
	6 586,6	89	6
AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET SÉCURITÉ			
Secrétariat général adjoint à l'administration et à l'information	441,4	4	0
Direction de la diffusion des débats	4 864,0	57	29
Direction de la gestion immobilière, des télécommunications	10 259,9	44	1
Direction de l'informatique	5 832,2	45	0
Direction des ressources financières, de l'approvisionnement et de la vérification	3 439,8	27	0
Direction des ressources humaines	9 811,1	22	0
Direction des ressources matérielles et des restaurants	3 760,2	36	10
Direction de la sécurité	4 234,4	74	13
	40 603,0	299	54
SERVICES STATUTAIRES AUX PARLEMENTAIRES	59 598,1		
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	4 189,4		
TOTAL	**120 722,3**	**535**	**71**

ANNEXES

ANNEXES

CAP : Commission de l'administration publique

CAS : Commission des affaires sociales*

CAPERN : Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

CAT : Commission de l'aménagement du territoire

CAN : Commission de l'Assemblée nationale

CC : Commission de la culture*

CCE : Commission de la culture et de l'éducation

CET : Commission de l'économie et du travail

CE : Commission de l'éducation*

CFP : Commission des finances publiques

CI : Commission des institutions

CP : Commission plénière

CRC : Commission des relations avec les citoyens

CSSS : Commission de la santé et des services sociaux

CTE : Commission des transports et de l'environnement

** Commissions dissoutes le 14 septembre 2009*

LES PROJETS DE LOI ADOPTÉS

39e législature - 1re session (1er avril 2009 au 31 mars 2010)

Projets de loi publics du gouvernement (adoptés)

2	CFP	Loi donnant suite au discours sur le budget du 24 mai 2007, à la déclaration ministérielle du 1er juin 2007 concernant la politique budgétaire 2007-2008 du gouvernement et à certains autres énoncés budgétaires
3	CI	Loi permettant la mise en œuvre de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles ainsi que d'autres ententes du même type
4	CAPERN	Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité et modifiant la Loi sur les produits alimentaires
5	CTE	Loi modifiant la Loi concernant les services de transport par taxi
6	CRC	Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants des aînés
7	CRC	Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants
8	CFP	Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives
9	CI	Loi modifiant le Code de procédure civile pour prévenir l'utilisation abusive des tribunaux et favoriser le respect de la liberté d'expression et la participation des citoyens aux débats publics
10	CC	Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec
11	CFP	Loi modifiant les lois constitutives de Capital régional et coopératif Desjardins, de Fondaction et du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)
13	CE	Loi sur l'Institut national des mines
14	CAS	Loi prolongeant le mandat des membres des conseils d'administration des établissements publics de santé et de services sociaux
15	CI	Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales concernant la sécurité dans les tribunaux judiciaires
17	CI	Loi instituant l'Office Québec-Monde pour la jeunesse et modifiant diverses dispositions législatives
18	CI	Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec
20	CI	Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur le ministère de la Justice
21	CI	Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines
22	CFP	Loi concernant la gouvernance de la Régie des rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives

24	CSSS	Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé
25	CET	Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale
26	CAS	Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée
27	CTE	Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection
28	CTE	Loi concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État et la protection de milieux humides le long d'une partie de la rivière Richelieu
30	CTE	Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route
31	CET	Loi modifiant la Loi sur les établissements d'hébergement touristique et d'autres dispositions législatives
32	CC	Loi modifiant la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma et d'autres dispositions législatives
33	CAI	Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et d'autres dispositions législatives
34	CAS	Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les centres médicaux spécialisés et les laboratoires d'imagerie médicale générale
35	CET	Loi modifiant le régime de santé et de sécurité du travail afin notamment de majorer certaines indemnités de décès et certaines amendes et d'alléger les modalités de paiement de la cotisation pour les employeurs
36	CP	Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale et d'autres dispositions législatives
37	CFP	Loi donnant suite au discours sur le budget du 13 mars 2008 et à certains autres énoncés budgétaires
39		Loi n° 2 sur les crédits, 2009-2010
40	CFP	Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable
41	CTE	Loi modifiant la Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport et d'autres dispositions législatives
42	CTE	Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques
43	CAS	Loi sur le recouvrement du coût des soins de santé et des dommages-intérêts liés au tabac
45	CAI	Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
46	CI	Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives
47	CAS	Loi modifiant la Loi approuvant l'Entente concernant la construction et l'exploitation d'un centre hospitalier sur le territoire de Kahnawake
49	CAS	Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives

50	CFP	Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers et d'autres dispositions législatives
51	CAS	Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives
52	CTE	Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
53	CI	Loi instituant le poste de Commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles
55	CET	Loi concernant la mise en œuvre du neuvième protocole de modification de l'Accord sur le commerce intérieur
56	CSSS	Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la certification de certaines ressources offrant de l'hébergement pour des clientèles vulnérables
57	CAPERN	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
59	CFP	Loi modifiant la Loi concernant l'impôt sur le tabac et d'autres dispositions législatives principalement afin de lutter contre la contrebande de tabac
60	CRC	Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et d'autres dispositions législatives
62	CP	Loi modifiant la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme
63	CFP	Loi sur les sociétés par actions
65	CFP	Loi sur Infrastructure Québec
66	CI	Loi modifiant la Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports
69	CTE	Loi modifiant le Code de la sécurité routière concernant les écoles de conduite
70	CFP	Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public
73	CET	Loi prévoyant certaines mesures afin de lutter contre la criminalité dans l'industrie de la construction
74	CFP	Loi modifiant diverses dispositions législatives afin principalement de resserrer l'encadrement du secteur financier
75	CI	Loi modifiant la Loi sur la police concernant les pouvoirs extraterritoriaux des policiers
76	CAI	Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux
77	CAPERN	Loi modifiant la Loi sur le cadastre et le Code civil
80	CP	Loi prolongeant le mandat de la personne désignée pour remplir temporairement les fonctions du commissaire au lobbyisme
95		Loi nº 1 sur les crédits, 2010-2011

Projets de loi publics du gouvernement à l'étape de l'étude détaillée en commission

44	CCE	Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel en matière de gouvernance
48	CI	Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale
58	CAT	Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines
67	CSSS	Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
71	CTE	Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives
83	CI	Loi encadrant l'obligation faite à l'État de financer certains services juridiques
87	CFP	Loi sur la publicité légale des entreprises

Projets de loi publics du gouvernement à l'étape de l'adoption du principe

38	CCE	Loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire et la Loi sur l'Université du Québec en matière de gouvernance
54		Loi modifiant la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique et la Loi sur la Régie de l'énergie
79		Loi modifiant la Loi sur les mines
82		Loi sur le patrimoine culturel
84		Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie relativement à la fiabilité du transport d'électricité
88		Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la gestion des matières résiduelles et modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles
90		Loi concernant le parc national du Mont-Orford
92		Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale
93		Loi modifiant la Loi électorale concernant les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives
94		Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements

Projets de loi publics au nom des députés (adoptés)

199	CP	Loi proclamant la Journée internationale de la non-violence

Projets de loi publics au nom des députés à l'étape de l'adoption du principe

192		Loi modifiant la Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques afin de réintégrer dans les limites territoriales de ce parc les terres qui en ont été distraites
193		Loi modifiant la Loi sur les transports
194		Loi modifiant la Loi sur l'assurance maladie
196		Loi sur la protection des dénonciateurs du secteur public québécois
198		Loi visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social
390		Loi proclamant le Jour commémoratif de la famine et du génocide ukrainiens (l'Holodomor)
391		Loi visant à affirmer les valeurs fondamentales de la nation québécoise

Projets de loi d'intérêt privé (adoptés)

200	CAT	Loi concernant la Ville de Malartic
201	CAT	Loi concernant la Ville de Boucherville
202	CFP	Loi concernant la Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada
203	CCE	Loi concernant le Musée national des beaux-arts du Québec et la Fabrique de la paroisse de Saint-Dominique de Québec
204	CAT	Loi concernant la Ville de Brownsburg-Chatham
205	CAT	Loi concernant la Ville de Saint-Hyacinthe et la Ville de Shawinigan
206	CFP	Loi modifiant la Loi modifiant la charte de « La Mutuelle Ecclésiastique d'Ottawa »
207	CC	Loi concernant le 75D, rue Sainte-Ursule, Québec
208	CAT	Loi concernant un immeuble occupé par la Ville de Boucherville
209	CAT	Loi concernant la Ville de Gaspé
210	CAT	Loi concernant la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et la Ville de Lac-Sergent
212	CAT	Loi concernant la Ville de Mont-Saint-Hilaire
213	CAT	Loi concernant la Ville de Percé, la Ville d'Amos et la Ville de Rouyn-Noranda
214	CFP	Loi modifiant la charte de l'Abbaye de Saint-Benoît-du-Lac
215	CAT	Loi concernant la Ville de Sept-Îles
217	CSSS	Loi modifiant la Loi constituant en corporation The Wales Home
218	CAT	Loi concernant la Municipalité de Saint-Ambroise

Projets de loi d'intérêt privé à l'étape de l'étude détaillée en commission

216	CAT	Loi concernant la Ville de Rimouski

LES MANDATS EXERCÉS PAR LES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

Commission de l'administration publique

Imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organisme public concernant :

- La performance, la délivrance des permis et la surveillance (Régie des alcools, des courses et des jeux) (rapport du Vérificateur général 2008-2009, tome I)
- Les relations d'affaires des cégeps avec des partenaires (rapport du Vérificateur général 2008-2009, tome I)
- Le soutien financier aux organismes communautaires accordé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (rapport du Vérificateur général 2008-2009, tome I)
- Les interventions gouvernementales dans le secteur minier (rapport du Vérificateur général 2008-2009, tome II)
- La Vigie relative au projet Dossier de santé du Québec (rapport du Vérificateur général 2009-2010, tome I)
- Les mesures gouvernementales de promotion et de prospection des investissements directs étrangers (rapport du Vérificateur général 2009-2010, tome I)
- Les interventions en matière d'habitation (rapport du Vérificateur général 2008-2009, tome II)
- La gestion des contrats présentant des situations à risque au ministère des Transports (rapport du Vérificateur général 2009-2010, tome II, chapitre 4)
- Le suivi du Vingt-et-unième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics
- Le rapport annuel de gestion 2008-2009 du Protecteur du citoyen

Autres mandats :

- Audition du Vérificateur général dans le cadre de l'examen de son rapport annuel de gestion et vérification de ses engagements financiers pour la période d'avril 2007 à mars 2008
- Élection à la vice-présidence de la Commission
- Audition du Vérificateur général dans le cadre de son rapport annuel de gestion et vérification de ses engagements financiers pour la période d'avril 2008 à mars 2009

Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation

Étude détaillée du projet de loi public

Étude des crédits budgétaires 2009-2010

Consultation :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 4 – Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité et modifiant la Loi sur les produits alimentaires

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Étude détaillée : 2 projets de loi publics

Interpellations :

- Le chapitre agricole de l'Accord sur le commerce intérieur
- La gestion de l'énergie au Québec

Consultation :

- Consultation générale à l'égard du projet de loi n° 57, Loi sur l'occupation du territoire forestier (Mandat transféré de la CET à la CAPERN le 15 septembre 2009)

Autre mandat :

- Examen du plan stratégique 2009-2013 d'Hydro-Québec

Commission de l'aménagement du territoire

Étude détaillée : 4 projets de loi publics et 11 projets de loi d'intérêt privé

Étude des crédits budgétaires 2009-2010

Interpellation :

- La situation des régions au Québec

Consultations :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 58, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 76, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux

Autres mandats :

- Étude du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles
- Examen des états financiers, du rapport d'activités et du plan de développement de la Commission de la capitale nationale du Québec

Commission de la culture

Étude détaillée : 2 projets de loi publics et 1 projet de loi d'intérêt privé

Étude des crédits budgétaires 2009-2010

Consultation :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 52, Loi modifiant la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma et d'autres dispositions législatives

Commission de la culture et de l'éducation

Étude détaillée : 1 projet de loi d'intérêt privé

Interpellation :

- Les conséquences du jugement de la Cour suprême du Canada invalidant certaines dispositions de la Charte de la langue française

Consultation :

- Consultation générale dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 38, Loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire et la Loi sur l'Université du Québec en matière de gouvernance et du projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel en matière de gouvernance (Mandat transféré de la CE à la CCE le 15 septembre 2009)

Commission de la santé et des services sociaux

Étude détaillée : 3 projets de loi publics et 1 projet de loi d'intérêt privé

Consultations :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 24, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 56, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la certification de certaines ressources offrant de l'hébergement
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 67, Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

Autres mandats :

- Élection à la vice-présidence de la Commission
- Consultation générale sur le document intitulé *Vers un régime de rente du Québec renforcé et plus équitable* (Mandat transféré de la CAS à la CSSS le 15 septembre 2009)
- Consultations particulières dans le cadre du mandat sur la question du droit de mourir dans la dignité
- Audition des Agences de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord dans le cadre de l'étude de leurs rapports annuels de gestion 2005-2006 à 2008-2009
- Audition de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik dans le cadre de l'étude de ses rapports annuels de gestion 2003-2004 à 2008-2009

Commission de l'économie et du travail

Étude détaillée : 3 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2009-2010

Interpellation :

- Les interventions gouvernementales dans le secteur minier québécois
- L'exclusion des pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social, soit la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, la Loi sur l'aide financière aux études, la Loi sur l'aide juridique et la Loi sur la Société d'habitation du Québec

Consultations :

- Consultation générale à l'égard du projet de loi n° 57, Loi sur l'occupation du territoire forestier (Mandat transféré de la CEI à la CAPLRN le 15 septembre 2009)
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 73, Loi prévoyant certaines mesures afin de lutter contre la corruption dans l'industrie de la construction

Surveillance d'organismes et reddition de comptes :

- Commission des relations de travail

Commission de l'éducation

Étude détaillée : 1 projet de loi public

Étude des crédits budgétaires 2008-2009

Interpellation :

- Le décrochage scolaire au Québec

Consultation :

- Consultation générale dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 38, Loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire et la Loi sur l'Université du Québec en matière de gouvernance et du projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel en matière de gouvernance (Mandat transféré de la CE à la CCL le 15 septembre 2009)

Commission des affaires sociales

Étude détaillée : 7 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2009-2010

Consultations :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 7, Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 34, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les centres médicaux spécialisés et les laboratoires d'imagerie médicale générale
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 33, Loi sur le recouvrement du coût des soins de santé et des dommages-intérêts liés au tabac
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 49, Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 51, Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives

Étude entreprise à l'initiative de la commission :

- Le phénomène de l'itinérance au Québec (Mandat transféré de la CSSS à la CSSS le 15 septembre 2009)

Autre mandat :

- Consultation générale sur le document intitulé Vers un régime de rente du Québec modernisé et plus équitable (Mandat transféré de la CSSS à la CSSS le 15 septembre 2009)

Commission des finances publiques

Étude détaillée : 13 projets de loi publics et 3 projets de loi d'intérêt privé

Étude des crédits budgétaires 2009-2010

Interpellations :

- L'état des finances publiques
- L'héritage de l'actuel premier ministre du Québec : le niveau d'endettement des Québécois et Québécoises depuis 2009
- La situation budgétaire du Québec

Consultations :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 63, Loi sur les sociétés par actions
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 65, Loi sur Infrastructure Québec

Étude entreprise à l'initiative de la Commission :

- Indexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic

Autres mandats :

- Poursuite du débat sur le discours du budget
- Auditions publiques relatives aux résultats de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Commission des institutions

Étude détaillée : 11 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2009-2010

Interpellations :

- L'état des services correctionnels au Québec
- Des mesures efficaces pour lutter contre les crimes économiques

Consultations :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales concernant la sécurité dans les tribunaux judiciaires
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 21, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 38, Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 53, Loi modifiant le poste de Commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles

- Consultation générale dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 78, Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 83, Loi encadrant l'obligation faite à l'État de financer certains services juridiques

Autre mandat :

- Consultation générale sur l'avant-projet de loi – Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale

Commission des relations avec les citoyens

Étude détaillée : 3 projets de loi publics

Interpellation

- La situation de l'immigration au Québec

Consultations

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 16, Loi favorisant l'action de l'Administration à l'égard de la diversité culturelle
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 60, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et d'autres dispositions législatives

Commission des transports et de l'environnement

Étude détaillée : 8 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2009-2010

Interpellation

- Les positions défendues par le gouvernement du Québec à Copenhague

Consultations :

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 28, Loi concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État et la protection de milieux humides le long d'une partie de la rivière Richelieu
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 30, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 35, Loi modifiant la Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport et d'autres dispositions législatives
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 42, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 52, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 101, Loi modifiant le Code de la sécurité routière concernant les excès de vitesse
- Consultation générale dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 77, Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives

Autres mandats

- Élection à la présidence de la Commission

- Consultations particulières à l'égard du document intitulé *Le Québec et les changements climatiques : quelle cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020?*
- Consultations particulières portant sur le document intitulé *Une première liste des indicateurs de développement durable*
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du document intitulé *Vers un développement durable de la pratique*

Surveillances d'organismes et reddition de comptes

- Commission des transports du Québec
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

ALLOCATIONS ET SOMMES VERSÉES AUX DÉPUTÉS EN 2009-2010

Masse salariale des députés

Rémunération régulière (comprend l'indemnité de base et l'indemnité additionnelle)	11 988 907 $

Autres allocations

Allocations de dépenses, de présence et allocations pour des activités politiques	2 941 085 $
Allocations de transition (comprend les allocations versées lors du départ d'un député)	2 400 503 $
Déplacement entre la circonscription électorale et l'Hôtel du Parlement	1 163 957 $
Logement à Québec ou en banlieue	1 519 478 $
Allocation additionnelle pour l'achat de mobilier et d'équipement de bureau pendant le premier mandat	67 349 $
Frais de fonctionnement du local dans la circonscription électorale	3 800 003 $

Autres dépenses

	Personnel des députés	Personnel des cabinets	Total
Masse salariale	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Frais de déplacement	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Services de recherche des partis politiques			[illegible]

Le secrétaire général est le premier fonctionnaire de l'Assemblée nationale et le premier conseiller en interprétation de la procédure parlementaire auprès du président et de l'ensemble des députés. Il assure la surveillance et la gestion du personnel de l'Assemblée nationale, administre les affaires courantes et exerce les autres fonctions qui lui sont assignées par le Bureau de l'Assemblée nationale, dont il est le secrétaire.

La **Direction du secrétariat du Bureau** voit à l'organisation et au suivi des travaux du Bureau et fournit aux parlementaires les renseignements concernant leurs conditions de travail et les services qui leur sont offerts. Elle assiste également le secrétaire général dans la gestion courante de son bureau, en plus de coordonner et de réaliser des mandats et des projets de nature institutionnelle.

La **Direction des affaires juridiques et législatives** conseille l'Assemblée nationale sur le plan juridique et fournit l'ensemble des services professionnels en matière de rédaction de projets de loi des députés et de projets de loi d'intérêt privé.

Le **Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires et à la procédure** coordonne, planifie et contrôle les activités des directions du secteur parlementaire et assiste le secrétaire général dans son rôle de conseiller concernant les travaux de l'Assemblée nationale et des commissions parlementaires. Il fournit le savoir-faire professionnel en matière de jurisprudence et fait des études en doctrine.

La **Direction de la Bibliothèque** assure la conservation des documents parlementaires et la gestion des archives et en facilite le repérage. En plus de veiller à composer une collection répondant aux besoins actuels et à venir, elle offre différents services de référence, de documentation de presse et de recherche aux parlementaires et aux unités administratives de l'Assemblée nationale.

La **Direction du secrétariat de l'Assemblée** assure la préparation, le bon déroulement et le suivi des séances de l'Assemblée nationale. Elle assiste le secrétaire général dans la préparation et la coordination de l'ouverture et de la clôture des sessions.

La **Direction du secrétariat des commissions** assure l'organisation et le fonctionnement des commissions parlementaires en fournissant les services professionnels et administratifs nécessaires à leurs activités.

La **Direction de la traduction et de l'édition des lois** fournit l'ensemble des services professionnels et techniques de traduction, de révision, d'édition et d'impression des textes législatifs et répond aux besoins de traduction des unités administratives.

Le **Secrétariat général adjoint à l'administration et à l'information** planifie, oriente, coordonne et contrôle les activités des directions des secteurs administratifs et informationnels, en plus de fournir l'ensemble des services professionnels et techniques qui y sont associés. Il assiste et conseille le secrétaire général dans son rôle de gestionnaire des affaires administratives ainsi qu'en matière de sécurité de l'information numérique.

La **Direction de la diffusion des débats** gère la télédiffusion des travaux parlementaires, des conférences de presse et de certaines activités spéciales ainsi que l'enregistrement audio à des fins de transcription, de révision, d'édition et de mise en pages du *Journal des débats*.

La **Direction de la gestion immobilière et des télécommunications** conseille les autorités et procure les services et les biens requis en matière de gestion des immeubles, d'aménagement et de télécommunications.

La **Direction de l'informatique** oriente et conseille le personnel et les autorités et fournit des services en matière de bureautique et d'informatique (logiciels, applications, matériel, formation). Elle assure également la gestion du parc informatique et des réseaux local et étendu.

La **Direction des ressources financières, de l'approvisionnement et de la vérification** conseille le personnel et les autorités et fournit des services en matière de gestion financière, de programmation budgétaire et d'opérations comptables. Elle offre également des services d'approvisionnement.

La **Direction des ressources humaines** assume l'ensemble des opérations et des services de soutien et de conseil relatifs à la gestion des ressources humaines des unités administratives et des parlementaires.

La **Direction des ressources matérielles et des restaurants** fournit un soutien aux parlementaires et aux unités administratives, notamment en matière de courrier et de messagerie, d'imprimerie et de reprographie, de fournitures de bureau et de distribution de documents parlementaires. Elle assure aussi les services alimentaires et la gestion des restaurants.

La **Direction de la sécurité** conseille les autorités sur toute mesure de sécurité et assure la protection des personnes et des biens de même que la sécurité dans les édifices et des locaux de l'Assemblée nationale.

La **Direction générale de l'information et des affaires institutionnelles** planifie, oriente, coordonne et contrôle les activités des Directions des communications, des programmes pédagogiques, des relations internationales et du protocole et de l'accueil. Elle assiste le secrétaire général dans son rôle visant à assurer le rayonnement de l'Assemblée nationale.

La **Direction des communications** favorise le rayonnement de l'Assemblée nationale en faisant connaître son rôle démocratique auprès de la population. En plus d'être responsable des communications et des relations publiques de l'institution, elle offre des services de graphisme et d'édition, de rédaction et de révision ainsi qu'un service d'information aux médias.

La **Direction des programmes pédagogiques** conçoit, élabore et réalise des activités à caractère pédagogique destinées à certains publics cibles et fournit un soutien professionnel et technique à l'occasion de simulations parlementaires.

La **Direction des relations interparlementaires et internationales** conseille les autorités en matière de relations interparlementaires et internationales et coordonne les activités de l'Assemblée nationale dans ce domaine.

La **Direction du protocole et de l'accueil** assure la coordination des accueils protocolaires et des cérémonies à l'Assemblée nationale et assume la responsabilité des services d'accueil et de renseignements ainsi que des visites guidées.

QUELQUES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

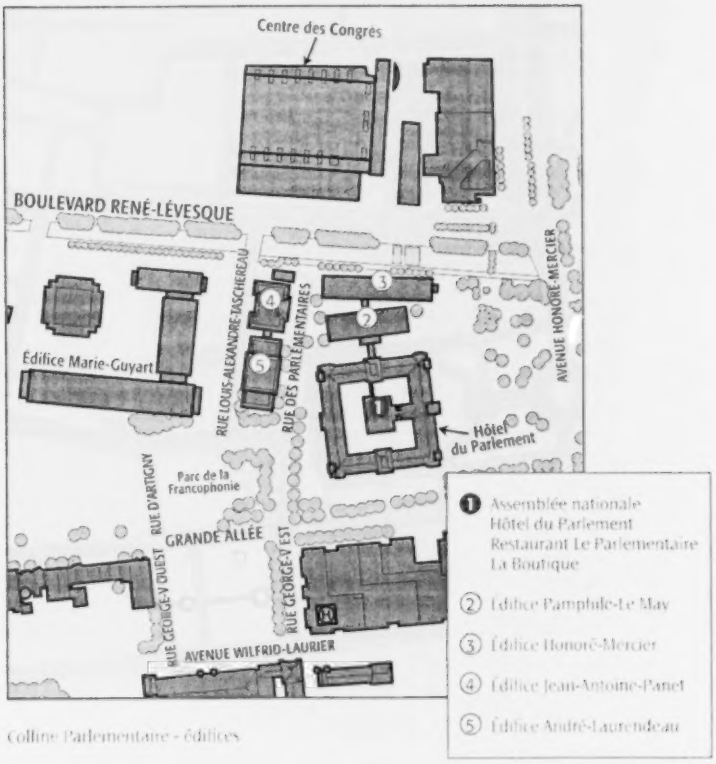

Colline Parlementaire - édifices

ASSEMBLÉE NATIONALE
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Renseignements généraux
Téléphone : 418 643-7239
Ligne sans frais : 1 866 DEPUTÉS (1 866 337-8837)
Télécopieur : 418 643-2638
assnat.qc.ca

VISITES GUIDÉES
Horaire régulier
Lundi au vendredi : 9 h à 16 h 30

Horaire d'été
24 juin à la fête du Travail
Lundi au vendredi : 9 h à 16 h 30
Samedi et dimanche : 24 juin, 1er juillet et
Fête du Travail : 10 h à 16 h 30

Les groupes de plus de 10 personnes
sont priés de réserver

VISITES GUIDÉES EXTÉRIEURES
24 juin à la fête du Travail
Lundi au dimanche : 10 h à 15 h 30

Renseignements
Téléphone : 418 643-7239
Télécopieur : 418 646-3271
accueil@assnat.qc.ca

RESTAURANT LE PARLEMENTAIRE
Lundi au vendredi : 8 h à 14 h 30

Réservations
Téléphone : 418 643-6640
Télécopieur : 418 643-6478
resto@assnat.qc.ca

LA BOUTIQUE
Horaire régulier
Lundi au vendredi : 8 h 30 à 17 h

Horaire d'été
24 juin à la fête du Travail
Lundi au vendredi : 9 h à 15 h
Samedi et dimanche : 10 h à 17 h

Renseignements
Téléphone : 418 643-8385
Télécopieur : 418 528-0022
laboutique@assnat.qc.ca

Division de la reprographie et de l'imprimerie
Juin 2010